

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 57 (1912)
Heft: 1

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Revision de l'article 190 O. M. — La fonction d'instructeur d'arrondissement ne pourrait-elle pas être supprimée ? — Encore les relations entre la Suisse et l'Italie (7 illustrations et croquis). — Société des sous-officiers.

Le texte du nouvel article 190 O. M. proposé par le Conseil fédéral aux Chambres fédérales est le suivant :

« Le Conseil fédéral fixe l'indemnité allouée aux commandants des unités d'armée.

Les commandants des unités d'armée doivent consacrer leur temps avant tout à leur commandement. Ils ne peuvent pas être en même temps fonctionnaires de la Confédération. Le Conseil fédéral décide dans chaque cas de l'admissibilité d'une autre occupation.

Les commandants des unités d'armée sont assurés contre les maladies et les accidents à teneur des dispositions de la loi fédérale du 28 juin 1901 concernant l'assurance des militaires contre les maladies et les accidents. »

Comme on le voit, cette rédaction ne tranche pas d'une façon absolue l'obligation pour le commandant d'une unité d'armée de se vouer *exclusivement* à ses fonctions, il faut seulement qu'il s'y consacre *principalement*. Le Conseil fédéral établira l'interprétation du terme ; comme en matière contentieuse, il y aura lieu d'asseoir la jurisprudence.

En revanche, l'incompatibilité entre les hauts commandements et les fonctions fédérales est absolue. Le Message s'exprime à cet égard comme suit :

« Il est évidemment équitable et utile de donner aux hauts fonctionnaires de l'administration militaire et aux officiers instructeurs capables l'occasion d'exercer un commandement et d'entrer ainsi en contact intime avec la troupe, de vivre avec elle, afin de pouvoir apprécier par leur propre expérience ses besoins et ses points faibles. Mais ces avantages incontestables sont contrebalancés par les graves inconvénients que produisent le burcroit de travail, le cumul des hautes charges, les mesquines jalousies qui en découlent et les conflits souvent inévitables entre l'administration et la conduite des troupes. »

Notre *Chronique* de décembre avait indiqué l'argument auquel répond ce passage. La réponse nous paraît péremptoire ; entre deux maux, le Conseil fédéral choisit le moindre ; il semble bien que les Chambres ne peuvent que s'incliner.

Quant aux instructeurs d'arrondissement, il faut relever tout spécialement qu'en leur qualité de divisionnaires ils doivent de par la loi, dans les écoles de recrues et de cadres, inspecter leur propre activité, ce qui est évidemment inadmissible. A teneur des articles 106 et 171 O. M., les officiers instructeurs dépendent de leur chef d'arme, tandis qu'en leur qualité de

commandant de corps d'armée ou de division, ils se trouvent sur le même pied que celui-ci. Cette situation ne saurait se concilier avec la hiérarchie militaire et peut amener à l'occasion les plus fâcheux conflits. D'ailleurs, comme les chefs de service, les officiers instructeurs ne peuvent pas à la longue exercer simultanément leur commandement et leurs fonctions sans que l'un ou l'autre ou même les deux ne s'en ressentent.

Le Message reconnaît, d'autre part, qu'il n'est pas juste que des instructeurs capables de revêtir un haut commandement en soient écartés, pas plus qu'il n'est juste qu'un officier de milices le soit parce que l'état de ses ressources financières lui interdit de renoncer à sa profession civile pour assumer un emploi aussi absorbant. Les hommes qui réunissent toutes les qualités d'un chef de troupe ne sont pas si nombreux qu'on ne les prenne partout où ils se trouvent, expose le Conseil fédéral; les meilleurs ne seront jamais trop bons: et il réédite l'opinion de Napoléon I^r sur le bâton de maréchal que tout soldat porte dans sa giberne.

La nouvelle rédaction de l'art. 190 vise à résoudre le dilemme. Elle prévoit une indemnité dont les commandants puissent vivre sans exercer une autre profession ou des fonctions administratives. Cette indemnité doit permettre aux officiers qui ne sont pas du cadre permanent d'accepter ces commandements, et aux chefs de service et aux officiers instructeurs supérieurs d'abandonner leur charge, pour les occuper.

Quant au paragraphe relatif à l'assurance, il a évidemment pour but de parer au maintien en fonctions d'un commandant devenu impropre à l'exercice du commandement. Mais il est clair que pour qu'il remplisse son but, il faudra donner au terme de maladie une interprétation extensive. Sans être malade et sans avoir été la victime d'un accident, un homme peut ne plus jouir de la résistance physique et de l'élasticité d'esprit nécessaires à un commandement en temps de guerre.

* * *

Resteraient à examiner si la solution envisagée par le Conseil fédéral est la seule et si, peut-être, en cherchant, on n'en trouverait pas quelque autre qui concilierait mieux encore tous les intérêts.

Car d'une façon générale, on peut admettre qu'en l'état actuel des idées, assurément réformables avec le temps, le traitement fixe, même appelé indemnité, — *te baptiso carpam*, — engagera bien des gens à voir dans le divisionnaire le fonctionnaire plus que l'officier. Comme nous le disait pittoresquement un camarade : Quand, à l'arrière-automne, à 6 h. du matin, à nuit encore noire, les employés du tramway croisent le divisionnaire en route pour la caserne : « Voilà le colonel qui gagne sa solde de bonne heure », disent-ils. Lorsque ces mêmes employés rencontreront le divisionnaire à traitement fixe, revenant à cheval, à la fin de la matinée, d'un exercice d'école de recrues : « Voilà le colonel qui finit de bonne heure sa journée. »

diront-ils. La boutade n'est pas concluante, mais pour qui connaît l'âme de notre peuple, elle comporte sa part de vérité; l'opinion du conducteur de tram ne sera pas isolée.

Que les divisionnaires soient mis en mesure de consacrer la majeure partie de leur temps à la préparation de leur commandement, cette obligation est aujourd'hui incontestable; nul ne contredira le Message. Qu'ils soient recrutables dans le cadre de milices comme dans le cadre permanent, cette seconde obligation n'est pas moins impérieuse, et ici encore le Message ne soulèvera aucune opposition. Nos 250 instructeurs ne suffisent pas à commander l'armée; il serait donc imprudent d'altérer la joie au service des quelques milliers d'officiers nécessaires en faisant d'eux une caste inférieure. Non seulement la loi doit veiller à ce que cela ne soit pas, mais sa rédaction doit être si nette qu'elle n'autorise pas le moindre doute. Aucun homme de bonne foi ne doit pouvoir soupçonner qu'elle s'inspire d'une autre considération ou serve un autre intérêt que l'exclusive et meilleure organisation du haut commandement, ce dernier envisagé en soi-même et pour lui-même.

Appuyer sur ce point, et non glisser, est rendu utile par l'origine immédiate et déterminante de la révision. Cette origine a été la démission des fonctionnaires exerçant un haut commandement. Cette circonstance, si elle était insuffisamment expliquée, serait de nature à inciter au moins partie de l'opinion publique à chercher dans la nouvelle loi d'autres désirs que la seule satisfaction de l'intérêt général. L'art. 190 revisé introduit un principe tout nouveau dans notre organisation de milice; la nécessité s'impose d'autant plus aux Chambres fédérales de n'avoir pas l'apparence d'agir *in casu* ou de poser le départ d'une tradition nouvelle, celle du grade de divisionnaire échelon supérieur de l'avancement offert à l'instructeur d'arrondissement.

Le Message a prévu cet écueil, cela n'est pas douteux; sa lecture le démontre; non seulement il le signale, mais il admet implicitement que l'incompatibilité décrétée entre les fonctions d'instructeur d'arrondissement et celles de commandant de division ne l'éviterait pas si la nouvelle prescription devait simplement conduire à tourner l'obstacle de l'incompatibilité en offrant à l'instructeur d'arrondissement un moyen facile de troquer son emploi contre un autre, égal ou supérieur. Le Message met d'ores et déjà en garde les futurs exécuteurs de la loi contre cette application-là.

De ces réflexions, il ressort que toute cette matière est d'une nature très délicate et que son examen demande beaucoup de doigté et d'attention. En y regardant de plus près, on peut se demander si la vraie solution ne serait pas la suppression des fonctions d'instructeur d'arrondissement. A première vue, cette proposition peut effaroucher des esprits non prévenus. Mais que l'on examine ce qu'est aujourd'hui l'instructeur d'arrondissement et

qu'on compare avec ce que le régime de 1874 voulait qu'il fût, on arrive à se convaincre qu'il représente une situation dépassée.

Dans l'organisation de 1874, l'instructeur d'arrondissement était le commandant de la place d'arme d'infanterie de la division, le commandant des trois écoles de recrues et de l'école d'aspirants de la division (les seules qui existassent alors), enfin, l'administrateur et le surveillant direct de l'instruction de l'infanterie de la division. Que reste-t-il de tout cela ?

Aujourd'hui déjà, il n'y a plus à proprement parler une place d'arme de division, il y en a plusieurs et le nouveau régime accentuera la dispersion. Dans chaque division, le tableau des écoles en prévoit au moins deux, sans parler des cantonnements des troupes de montagne pendant la seconde moitié des écoles de recrues : Lausanne et Genève pour la 1^{re} division, Colombier et Liestal pour la 2^e, Berne et Thoune pour la 3^e, etc. Que devient dans ces conditions, le commandement de place de l'instructeur d'arrondissement ?

Il remplira plus difficilement encore les fonctions de commandant d'école. Il ne les remplira même plus. C'était pourtant, à l'origine, sa véritable mission ; tout le reste était l'accessoire. Il était l'instructeur en chef des écoles de la division, et le surveillant direct des instructeurs de compagnie. Il dirigeait personnellement l'instruction du commandant et de l'adjudant de bataillon. Il n'était remplacé qu'exceptionnellement.

Aujourd'hui le contraire est devenu la règle ; l'instructeur d'arrondissement n'est plus commandant d'école ; cette mission appartient, par délégation, à un de ses sous-ordres, officier supérieur, sous la direction duquel fonctionnent les instructeurs de compagnie. Le nouveau régime confirmera cette procédure tant à cause de l'augmentation du nombre des places d'arme qu'à cause de la multiplicité des écoles. Aux 4 écoles de l'organisation de 1874 en succéderont 14 : 6 de recrues, 6 de sous-officiers, 1 d'officiers et 1 cours de patrouilles.

Un lien subsistait encore avec l'ancien régime : la direction confiée à l'instructeur d'arrondissement des cours tactiques pour majors et capitaines. Les Chambres viennent de rompre ce dernier lien en décidant que ces cours auront lieu dorénavant par brigade, sous la direction du commandant de brigade.

En définitive, le seul article qui subsiste du programme imposé à l'instructeur d'arrondissement par la loi de 1874, est la répartition des instructeurs entre les écoles et les compagnies de recrues. Cette mission peut, sans inconvénient, passer au divisionnaire.

Dira-t-on que l'instructeur d'arrondissement est encore nécessaire pour exercer une surveillance sur la façon dont les commandants d'école surveillent eux-mêmes le travail des instructeurs de compagnie ? On peut admettre pourtant que des officiers permanents qui ont atteint les grades

supérieurs, des lieutenants-colonels, des colonels même, sont capables de diriger l'instruction de deux ou de trois compagnies sans autre surveillance que l'inspection des résultats par le commandant de la division. S'il en était autrement, il faudrait déclarer la faillite de notre corps d'instruction de l'infanterie.

On peut, du reste, invoquer une preuve. Dans son ensemble, l'instruction de notre infanterie a-t-elle périclité pendant ces dernières années? Ce n'est pas l'opinion des rapports officiels. Eh bien! que l'on établisse le compte du temps pendant lequel leurs obligations nouvelles ont empêché les instructeurs d'arrondissement de remplir leurs fonctions de commandants d'école, et l'on sera obligé de confesser que leur présence, assurément salutaire dans les divisions où la moyenne de capacité du corps d'instruction demande à être relevée, n'a pas été indispensable dans celles où cette moyenne est favorable.

Reste l'administration. Elle ne relève plus non plus, dans ce qu'elle a d'essentiel, de l'instructeur d'arrondissement; la nouvelle organisation l'a transférée au bureau de division; il ne subsiste que des broutilles réglées directement par les commandants d'école, et certaines correspondances du Conseil fédéral avec les cantons au sujet des questions de casernes et de casernements, que l'instructeur d'arrondissement traite par délégation. Le bureau de division peut aussi, le cas échéant, remplir cet office d'intermédiaire, ou tout autre bureau. C'est un détail insignifiant.

En résumé, nous croyons que l'on peut arguer des faits suivants :

1. La création des bureaux de division a enlevé aux instructeurs d'arrondissement la majeure partie des attributions administratives qui leur appartenaient; ce qui en reste est le travail d'un secrétaire en sous-ordre beaucoup plus que d'un officier d'un grade élevé.

2. La multiplicité des écoles et la dispersion croissante des places d'armes de division supprime le commandement des écoles assumé autrefois par les instructeurs d'arrondissement ainsi que leurs fonctions de commandant de place.

3. Réduite à la surveillance des commandants d'école, la fonction d'instructeur d'arrondissement devient superflue. Elle s'exerce sur des officiers capables de comprendre par eux-mêmes leurs devoirs et leur responsabilité.

Il va sans dire que nous nous bornons à émettre une idée dont de plus compétents diront les possibilités ou les difficultés d'exécution. Si l'on nous prouve qu'elle est mal fondée ou irréalisable, nous passerons condamnation. Mais si elle était reconnue juste et applicable, elle aurait ce résultat avantageux de compenser une dépense nouvelle par une économie à peu près correspondante, sans troubler le mécanisme de nos institutions et sans nuire aux progrès de l'armée. Quant à la mise à exécution, il serait facile

d'y procéder par voie d'extinction successive sans porter atteinte à des droits que l'on peut considérer comme moralement acquis.

* * *

La rédaction de la *Sera*, à Milan, nous adresse un article qui nous engage à revenir sur la question des relations italo-suisses. Cet article s'inspire des meilleures intentions à l'égard de la Confédération, et si le ton sur lequel il est écrit était celui de la presse italienne en général, les polémiques de ces derniers mois ne se seraient jamais produites.

La *Sera* constate les attaques très nombreuses dont l'Italie a été l'objet en Allemagne, en Autriche et même un peu en France, à la suite de sa déclaration de guerre à la Turquie. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, dit-elle, elles viennent des banquiers berlinois et viennois, dont le désir est de démolir les institutions italiennes. Il est plus surprenant que certaines de ces attaques soient vénues de Suisse où les mêmes raisons n'existent pas. Quelles peuvent bien en être les causes? Est-ce certaines mesures de précaution prises par l'Italie sur ses frontières? Mais l'Italie ne nourrit aucunes vues ni directes ni indirectes sur aucun territoire helvétique et sa politique est toute d'amitié vis-à-vis de la Suisse.

L'Italie se sent une grande nation, mais elle n'est pas de celles qui voient dans la Suisse un asile de révolutionnaires; elle tient compte au contraire de ce que ce pays offre l'hospitalité à de nombreux travailleurs émigrants.

La proximité et la facilité des communications italo-suisses ont introduit dans les rapports d'affaires une familiarité comme on ne la trouve nulle part. Il y a en Suisse beaucoup d'Italiens établis ou aux études; en Italie, les Suisses sont très nombreux. Les Italiens admirent chez le Suisse son initiative, sa vigueur tenace, son esprit d'entreprise, son aptitude spéciale à organiser et à créer, son sentiment de la liberté. Placée entre des nations colossales, la Suisse a su, par ses qualités, prendre au point de vue économique, intellectuel et moral, une place prépondérante. Mais l'Italie n'a pas vis-à-vis d'elle des prétentions extraordinaires. Au surplus, le tort de la Suisse ne consiste pas à s'élever par elle-même contre les Italiens mais à se laisser suggérer une complicité contre leurs intérêts.

On ne peut pas lire sans regrets ce que la *presque totalité* (c'est nous qui soulignons, *Réd.*) des journaux de la république voisine publient chaque jour contre notre pays. C'est une vague de soupçons qui circule et se répand contre l'Italie, des grandes villes aux plus petits villages; c'est une sorte de paroxysme morbide; il semble que l'opinion publique en Suisse soit entraînée par une force irrésistible à éléver la voix contre nous.

En Italie, on regrette ces sentiments plutôt qu'on ne s'en offusque. Nous espérons que l'on arrivera à juger les choses sainement, parce que l'Italie ne demande qu'une chose: la justice.

Nous comprenons que l'opinion ne peut être changée du jour au lende-

main, surtout trompée comme elle l'a été par la conjuration internationale des intérêts financiers, mais nous croyons que ce changement se produira sous peu en Suisse. Nous avons confiance pour cela dans l'intelligence et dans le sens pratique de ce peuple ami, et c'est dans cette espérance que nous lui adressons notre revendication.

Tel est, en résumé, l'article de la *Sera*. Il repose des insanités que l'on peut relever dans d'autres journaux italiens. N'y eût-il que quelques voix en Italie pour s'exprimer de cette façon-là, — et l'on sait que M. Luzzati a été récemment une de ces voix, — ce serait un devoir de les écouter de ce côté-ci des Alpes, et d'y répondre sur le même ton, avec la même confiance et la même sincérité.

Il est exact de dire que, dans ce moment-ci, règne en Suisse, non partout mais dans de nombreux milieux, un sentiment de défiance vis-à-vis de nos voisins du sud. Il ne s'est pas traduit par des attaques dans la « presque totalité » des journaux de la Confédération, comme l'écrivit la *Sera* mal renseignée sur ce point; mais on a pu lire dans « quelques » journaux de la Suisse allemande des articles dénués de réserve diplomatique. On peut admettre aussi que l'inspiration morale n'en a pas été toujours exclusivement helvétique; dans ce sens ce serait manifestée cette « suggestion de complicité » dont parle notre confrère de Milan. C'est, en effet, une de nos difficultés, en Suisse, que la résistance en matière d'appréciation des faits de la politique internationale, à l'influence de la presse française dans la Suisse romande, de la presse germanique dans la Suisse de langue allemande, de la presse italienne dans la Suisse tessinoise.

Mais la *Sera* est manifestement dans l'erreur quand elle attribue à la seule influence étrangère l'attitude de défiance dont elle se plaint. C'est ici que nous avons le devoir d'être d'une absolue franchise, soumettant nos revendications à l'appréciation de la presse italienne de bonne foi, comme la *Sera* a soumis celles de ses compatriotes à notre presse.

Premier fait : depuis plusieurs mois de nombreux journaux italiens collaborent contre la Suisse des accusations calomnieuses. Elles sont nées d'abord d'intérêts de boutique, de concurrences d'hôteliers, puis se sont généralisées jusqu'à devenir le credo, accueilli sans contrôle, de toute une partie de la presse et, par conséquent, de ses lecteurs. Cette presse a saisi tous les prétextes et toutes les occasions, jusqu'aux plus futilles, pour faire accroire à son public qu'une campagne était menée en Suisse contre les intérêts économiques italiens. Vainement des personnes mieux renseignées et nos journaux ont multiplié les démentis, réclamant des précisions qui permettent d'opposer la vérité au mensonge, ils n'ont jamais pu les obtenir; ils se sont heurtés à un parti pris devenu évident d'égarer l'opinion.

Récemment encore, au moment où la *Sera* publiait l'article auquel nous répondons, l'*Indicateur pro San Remo*, qui s'intitule *Organe officiel de la*

Société italienne des hôteliers, réédita — voir son numéro du 30 novembre — l'histoire de la campagne dirigée à l'étranger contre l'Italie pour en détourner les étrangers. Il serait opportun, dit-il, que des notes diplomatiques fussent adressées à ces gouvernements, notamment connus, parmi lesquels figurent, en première ligne, la Suisse et l'Autriche-Hongrie, foyers de propagande nauséabonde...

Un lecteur du *Journal de Genève* à qui nous empruntons ces renseignements, lecteur établi en Italie, prit la peine d'écrire au rédacteur du journal de San Remo pour le prier de préciser ses accusations et de citer un journal suisse, un seul, ayant participé à cette « campagne nauséabonde »; naturellement aucune réponse ne vint, ni d'ailleurs aucune rectification.

Isolés, des faits de ce genre n'ont pas d'importance ; ils en acquièrent une lorsqu'ils se multiplient et que cette multiplication crée un état d'opinion. Il faut alors, pour en saisir l'étendue, s'adresser aux petits journaux placés plus près de la masse populaire qui, il est vrai, n'exerce pas d'influence par sa culture intellectuelle ou politique mais en exerce une par son poids ; et ce poids n'est pas méprisable dans un pays de démocratie et de suffrage universel.

Or les journaux de ce genre qui soufflent le feu et excitent l'animosité de leurs lecteurs contre la Suisse, ces journaux ne sont pas, en Italie, une infime exception ; et ce n'est plus sur le terrain économique seulement, c'est sur le terrain national et politique, soit d'une façon beaucoup plus dangereuse, que certains d'entre eux pratiquent la calomnie et l'injure.

Avons-nous besoin de rappeler la fanfaronnade de l'obscure *Corriere del Verbano* : « Le canton du Tessin est italien. Les Suisses s'en sont emparés... Peut-être le souvenir de ce rapt empêche-t-il les hôteliers suisses de dormir. Ils crient comme des enragés qu'ils ont 100 000 soldats prêts. C'est bien ! ils ne se battront pas contre des moulins à vent. Qu'ils attendent avec leurs 100 000 soldats que nous donnions l'ordre à un douanier et quatre hommes d'occuper le Tessin. »

Plus récemment, des journaux italiens ont protesté et provoqué l'indignation de leurs lecteurs parce que, en Suisse, on aurait répandu une carte postale illustrée ridiculisant l'expédition de Tripoli. Voici le fac-simile de cette carte. Ça n'est ni de l'art ni du sel attique. Mais là n'est pas la question. Ce qu'il faut constater, c'est uniquement que les susdits journaux se sont trompés une fois de plus. La carte n'est pour ainsi dire pas connue en Suisse ; nous ne croyons pas qu'elle soit trouvable dans la Suisse romande et elle est rare dans la Suisse allemande. En revanche, elle foisonne de l'autre côté du Rhin ; on nous l'a signalée, entre autres, de Munich. Mais Munich n'est pas en Suisse.

Et tandis que nos voisins du sud s'indignent comme d'une injure suisse d'un dessin qu'on ne trouve qu'avec peine en Suisse, ils étaient à leurs

devantures, à Turin, à Milan, et ailleurs sans doute, l'illustration coloriée dont ci-dessous une réduction en noir et qu'a publiée *Il Fischietto*, le 1^{er} juillet.



Ce dessin vaut celui qu'on nous reproche, avec cette circonstance supplémentaire qu'il n'est pas un article d'importation, mais d'authentique provenance italienne. Si donc quelqu'un devait s'offusquer, n'y serions-nous pas fondés plus que nos voisins ? D'autant plus que dans cette débauche d'esprit,

ils ont marqué les premiers coups. Le 1^{er} juillet, la guerre de Tripoli n'était pas déclarée.

Mais tout cela sont les bagatelles de la porte. En soi-même, les rivalités d'aubergistes, les dessins satiriques, et les entrefilets de feuilles de chou, n'ont pas de valeur. Cependant, constatant leur persistance et leur généralité, on en est venu, en Suisse, à se poser la question même formulée par notre confrère la *Sera*, au sujet de l'attitude de certains journaux suisses allemands : Quelles peuvent bien être les causes de ces attaques répétées ?

Nous en avons signalé une dans la Chronique de décembre, sur laquelle il faut revenir. *La Revue*, de Lausanne, en a parlé la première voilà plusieurs semaines, et c'est son article qui nous a engagé à aller aux informations.

On enseigne la géographie, en Italie, à l'aide du *Manuale di geografia, cosmografia, fisica e politica* de *Gerolomo Olivati*, tenente-colonello, già professore nella R. Accademia Navale. Ce manuel est « adesso delle scuole secondarie classiche, tecniche, normali, militari e navali, » et l'édition actuelle, qui date de 1909, est la onzième¹. C'est dire que de nombreuses générations successives de toute la population cultivée italienne, civile et militaire, et les instituteurs des écoles primaires, ont été instruits à l'aide de l'ouvrage du lieutenant-colonel Olivati.

Or, cet ouvrage exposant la géographie politique de l'Italie, distingue dans la Regione italica : a) le Regno d'Italia, et b) Parti della regione italiana non comprese nel Regno d'Italia. Relèvent de cette dernière catégorie, les *Stati indipendanti*, qui sont la République de S. Marin et la Principauté de Monaco, et les *Parti d'Italia soggetto à Stati stranieri*. Dans ce groupe, qui comprend aussi Nice et la Corse, assujetties à la France, le Trentin et partie de la Vénétie assujettis à l'Autriche, Malte, assujettie à l'Angleterre, le paragraphe suivant concerne la Suisse :

Paesi italiani soggetti alla Svizzera. — La Confederazione Svizzera occupa nella regione italiana :

1° Il *Canton Ticino*, che comprende l'alta valle del Ticino con un tratto del lago Maggiore e parte delle rive e delle convalli del lago di Lugano fino a Chiasso presso Como. Le sue città sono : Bellinzona (capoluogo) sul Ticino, Lugano sul lago omonimo, e Locarno sul Lago Maggiore. Ha un'area di 2815 km² e una pop. di 132 000 ab.

2° Alcune frazioni del *Canton dei Grigioni*, cioè : la val Missoco, o della Moesa, scendente dal collo di S. Bernardino ; l'alta val Bregaglia, o della Mare, scendente dal collo di Maloja ; e la valle del Poschiavino, scendente dal collo di Bernina.

3° L'alta valle della Diveria (Toce) presso al collo del Sempione, facente parte del *Canton del Vallese*.

Tutti questi paesi comprendono una popolazione di circa 150 000 abitanti.

Des écoles passons aux librairies. Vous y trouverez, pendant du Manuel de géographie, un graphique colorié et annoté, grand placard mural, fort bien fait, résument avec beaucoup de netteté l'histoire politique si tour-

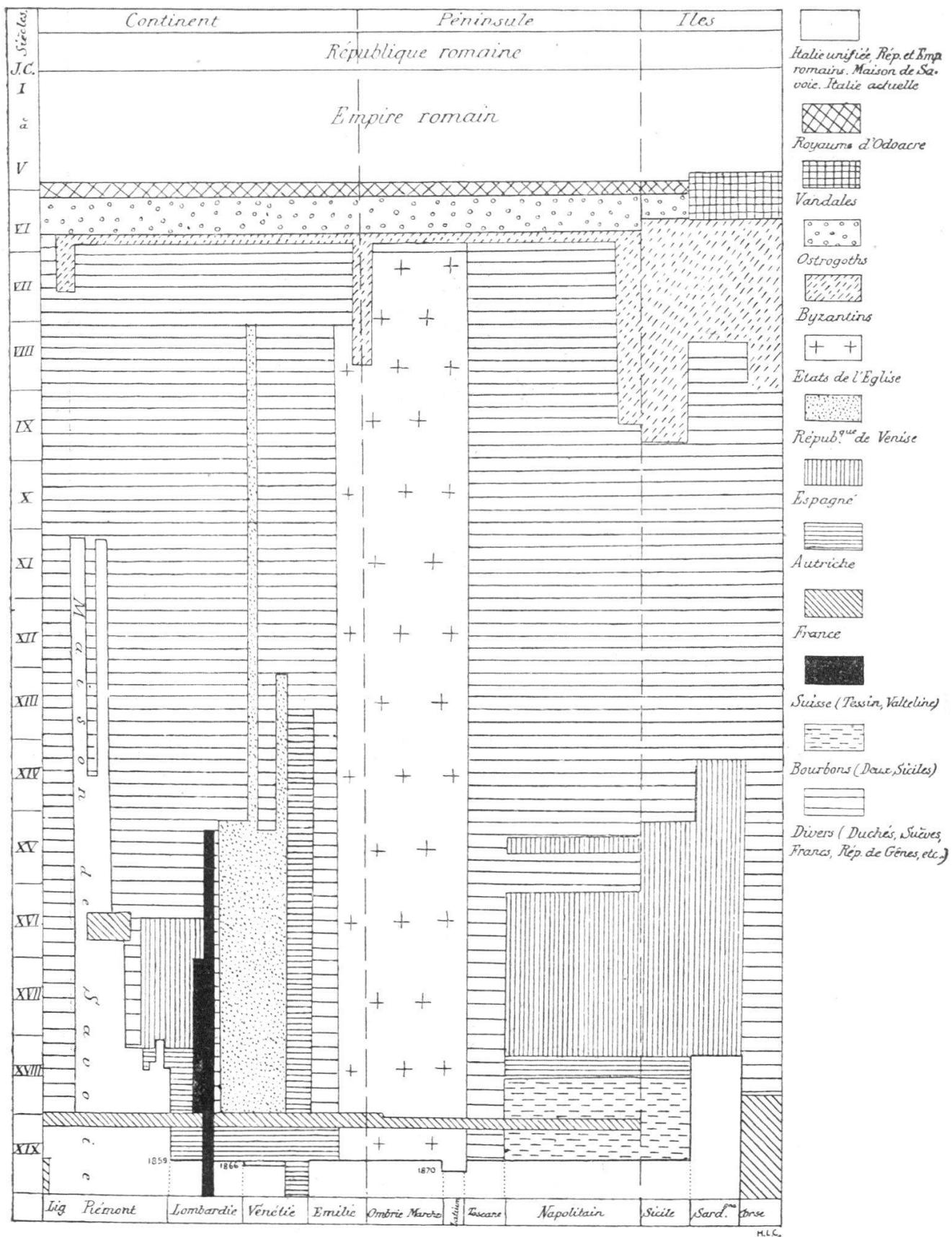
¹ Livorno. Raffaelo Giusti.



(Un quart de la grandeur.)

Traduction. — Le citoyen suisse, déjà suffisamment redoutable sous la forme du propriétaire ou maître d'hôtel, prend aujourd'hui, grâce aux bonnes idées suggérées par celui qui se tient derrière lui, l'aspect d'un formidable guerrier sur les glacis qui surveillent la frontière du beau pays où résonne le « si ».

Et alors, à ce que nous dit l'excellent général Peruchetti, très compétent en la matière, les mercenaires... austrophiles sont bien plus dangereux encore que les mercenaires vaticanesques de Sa Sainteté.

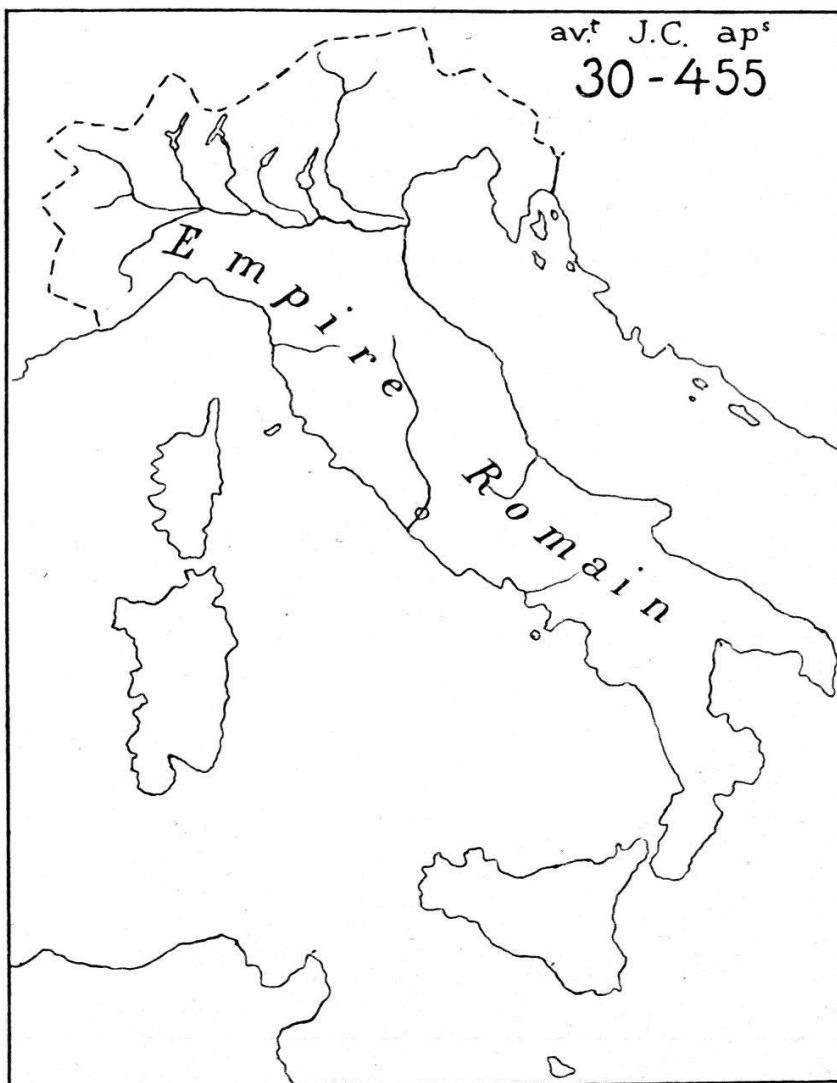


(Environ un huitième de la grandeur.)

Sunto grafistorico d'Italia della fondazione di Roma fino ad oggi.

mentée de la péninsule italique. Nous en donnons une réduction, résumée, en blanc et noir, et sans le texte marginal inutile à notre démonstration.

Le haut du graphique appartient à l'ancien Etat romain. Celui-ci fonda la « *regione italiana* », et remplit toute la largeur du graphique, représentation de l'unité italienne. L'accaparent à leur profit, à la fin du V^e siècle puis au VI^e, Odoacre suivi des Ostrogoths, et pour partie, les Vandales. Après eux, et sous une autre forme, l'Empire d'Orient représen-



tera aussi l'unité politique. Mais déjà le morcellement commence qui durera pendant tout le moyen âge et les débuts de l'époque moderne. Le graphique l'expose dans ses détails; notre reproduction a dû simplifier. Papauté, républiques, duchés, principautés et royaumes se partagent le sol italien. Au XIII^e siècle, la maison d'Autriche prend sa part; au XIV^e, la maison d'Espagne; au XV^e les Confédérés interviennent; au XVI^e la France. Celle-ci, au début du XIX^e, sous l'époque révolutionnaire et impériale, occupera presque toute la région pendant l'espace de quelques années.

Cependant, au début du XI^e siècle, la maison de Savoie a paru sur la scène. Au XIV^e, son lot grandit et plus encore au XVI^e, après une courte éclipse due à la France. Au XVIII^e siècle, nouvel agrandissement qui s'accentue au XIX^e; les destinées de la maison s'affirment; la haute valeur de ses comtes, de ses ducs puis de ses rois, entourés d'une élite intellectuelle, d'hommes d'Etat de tout premier rang, va conduire au retour de l'antique unité, l'*imperium romanum* dont l'inconscient souvenir a dormi pendant

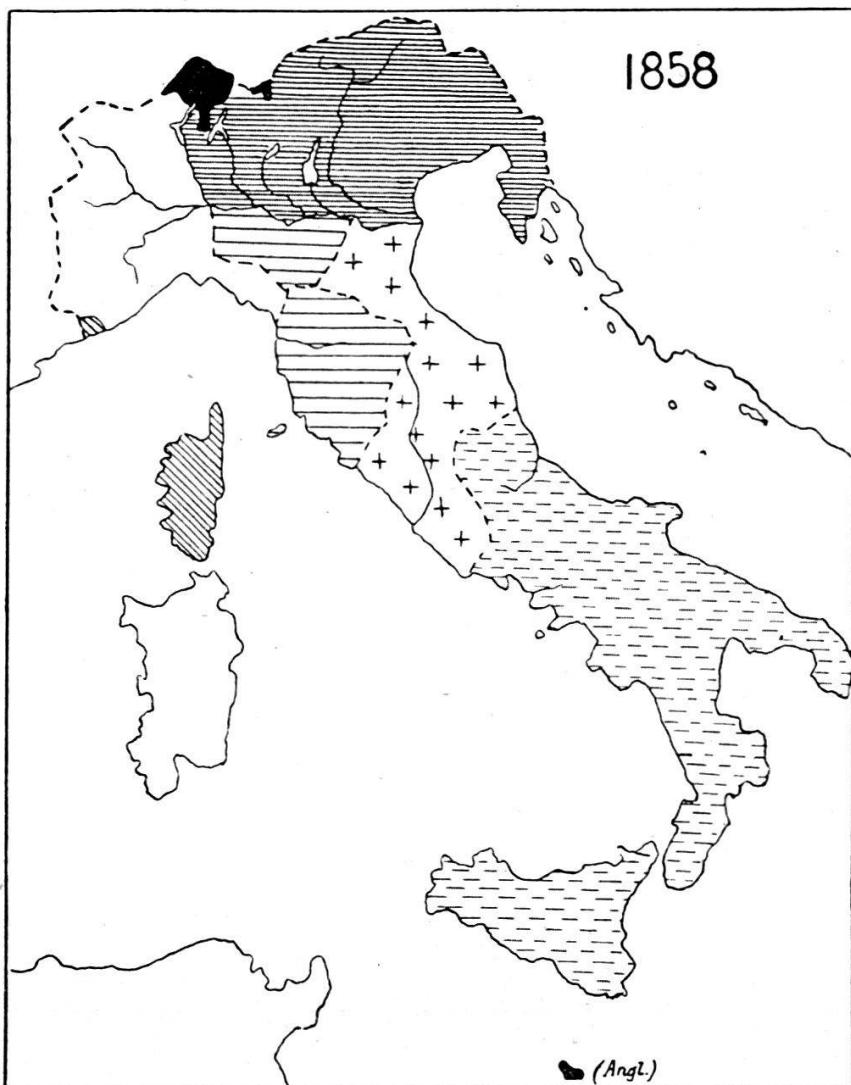


(Les signatures sont les mêmes que pour le graphique.)

1400 ans dans l'âme italienne. A partir de 1859, et plus encore de 1870 avec Rome capitale, le jeune royaume d'Italie remplira à son tour la largeur du graphique; l'image sera la même au bas, point d'arrivée, qu'au sommet, point de départ; ou à peu près la même; en effet, quatre bandes étroites maculent encore la blancheur de cette unité, les bandes des pays assujettis, Malte, la Corse, le Trentin, le Tessin.

En marge, quatre papillons, que nous reproduisons aussi, rendent le graphique plus suggestif encore. Le premier est celui de l'Italie romaine

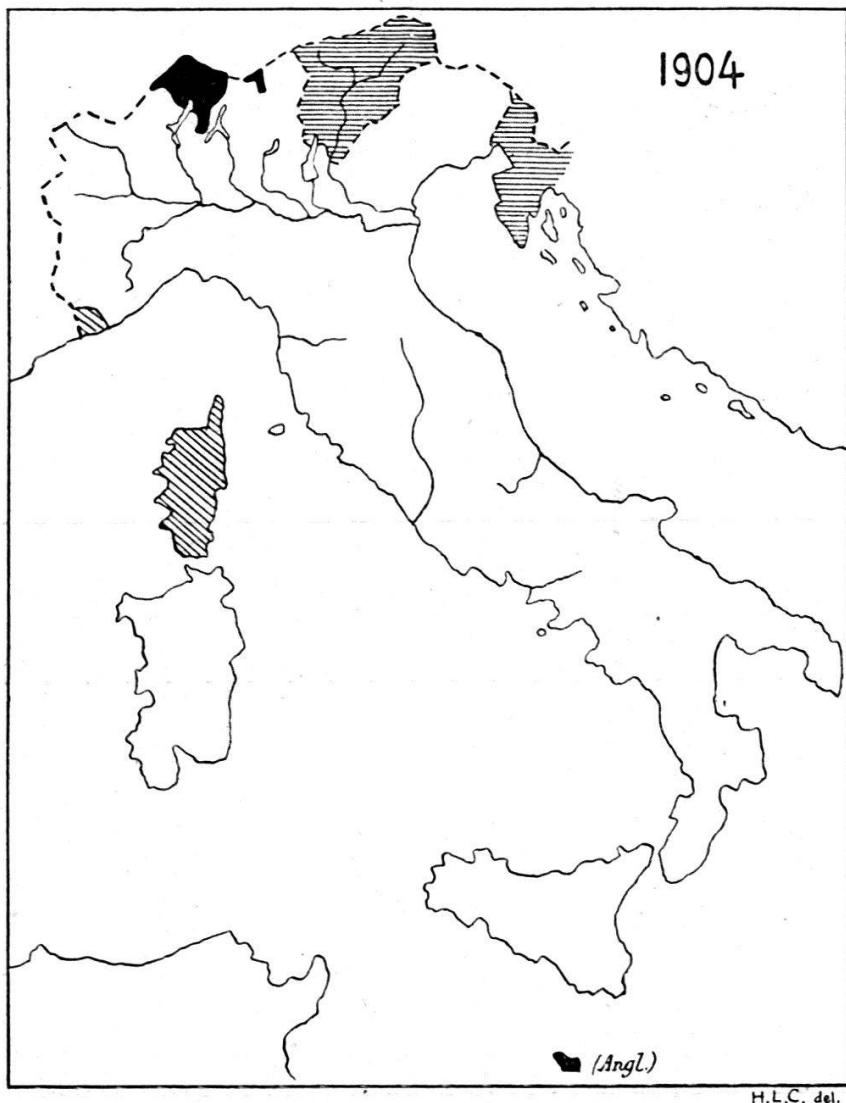
(30 av. J.-C. — 455 apr.), l'unité parfaite, insulaire, péninsulaire et continentale, frontières poussées au nord des lacs et englobant le Trentin; c'est l'Italie des premiers siècles de l'Ere chrétienne. Le deuxième nous fait voir l'apparition de la maison de Savoie dans l'Italie profondément morcelée du moyen âge; nous sommes en 1140. Le troisième, en 1858, nous porte à la veille de la reconstitution. La maison de Savoie devenue le royaume du Piémont se dresse en face de l'Autriche. En 1904 enfin, date de l'établisse-



ment du graphique, l'Italie est ce que fait voir le quatrième papillon; c'est le retour à l'empire de 455, mais toujours avec les taches des pays assujettis, le Tessin, entre autres, et la petite tache de Poschiavo.

L'éducation nationale est poursuivie encore par d'autres moyens. Voici un fait: Les 4 et 5 juin passés, une nombreuse société, quelques cents personnes, partait pour une excursion organisée par la section milanaise du Club alpin italien. Le C. A. I. est une association fort distinguée, un élément intéressant et actif de la culture italienne. L'excursion avait pour but la

Cima del Castello et le passo di Zocca, un col de la frontière italo-suisse, entre la Valteline et le val Bregaglia. Des alpini accompagnaient la cohorte. Sous quel nom et dans quel esprit l'excursion a-t-elle été poursuivie ? Un album-souvenir paru à Milan, au mois de novembre, va nous l'apprendre. Il est intitulé : « Album-Ricordo della *patriotica* ascensione alpina popolare del 4-5 giugno 1911 organizzata della sezione di Milano del C. A. I.¹ » Qu'est-ce qu'une ascension *patriotique*? Mérite-t-elle ce titre uniquement parce que, d'un



haut sommet, apparaissent plus majestueuses les beautés de la patrie, ou ce sommet serait-il un Sinaï d'où s'offre aux Moïses modernes le spectacle de la Terre promise ?

Si telle est, à l'école, l'éducation des jeunes Italiens, et, dans la vie de tous les jours, celle du public qui lit, s'instruit et inspire la nation, il apparaît comme assez naturel que le monde des douaniers, moins cultivé, inter-

prète à sa façon les leçons ainsi données. En multipliant les incidents de frontière et en soumettant à mille vexations ces étrangers oppresseurs de 280 000 habitants de la région italienne, ne font-ils pas œuvre méritoire de patriotes ? Et il n'est pas moins naturel qu'au cours d'une crise d'impérialisme attisée par les classes dirigeantes et exacerbée par une expédition guerrière, la librairie répande à profusion et les acheteurs accueillent avec fierté une carte postale, patriotique aussi, où, du haut des dunes de Tripoli, une accorte bersaglière agite un drapeau national devant une Italie agrandie des territoires assujettis à la Suisse.

Ajoutez à cela la clause secrète de la Triple alliance dont il a été de nouveau question ces jours-ci à l'occasion d'un article du général Maitrot, et par laquelle l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie conviennent délibérément de violer la neutralité helvétique et en chargent d'ores et déjà l'armée italienne. C'est plus qu'il n'en faut, me semble-t-il, pour éclairer les défiances suscitées dans divers milieux suisses par l'attitude subitement plus provocante de nos voisins.

Telles sont les explications que nous devions à notre confrère la *Sera*, à la suite de son bienveillant article. Elles tendent à lui prouver que si d'inconscientes suggestions morales, influences de race ou de langue, peuvent avoir joué un rôle dans les attaques dont il se plaint, ce rôle est moindre que celui des menaces qui nous viennent de l'Italie elle-même. Nous regrettons sincèrement — et ne sommes pas fâchés d'avoir l'occasion de le dire, — les manifestations qu'il relève; elles sont contraires à la notion que nous nous faisons de nos obligations internationales. Mais, si déplacées soient-elles à nos yeux, elles répondent, pour une part, à des griefs qui s'imposent à nous plus impérieusement encore que ceux dont on se prévaut en Italie contre nous.

Et notre conclusion sera que si des journaux comme la *Sera* et des hommes comme M. Luzzati parviennent à imposer leur salutaire influence et à refréner les velléités anti-helvétiques que nous croyons discerner dans une importante fraction de l'opinion populaire italienne, et qui apparaissent en germe dans les textes que nous avons cités, leur exemple trouvera rapidement des imitateurs de ce côté-ci des Alpes. Seulement à nos voisins de commencer l'apaisement, eux qui ont commencé l'attaque. La souris ne dévore pas le chat, et c'est aux puissants de ce monde à donner de saints exemples aux peuples. L'Italie se sent une grande nation, dit la *Sera*; elle a toute raison d'éprouver ce sentiment; mais la conséquence en est que le rang qui la donne en spectacle doit la proposer pour modèle. Massillon a prêché de fort belles choses sur ce texte; nous y renvoyons notre aimable confrère de Milan.

* * *

Les sections vaudoises de la Société fédérale des sous-officiers sont en

voie de prendre une excellente décision ; elles vont se grouper en un faisceau cantonal qui servira d'intermédiaire entre elles et le comité fédéral. D'une part, l'administration de ce dernier en sera allégée, et, d'autre part, les sections du canton plus étroitement liées, pourront travailler avec plus de force et de stimulant. C'est, en effet, l'inconvénient des sociétés trop morcelées, que les intérêts locaux y ont une tendance à dominer les intérêts généraux ; vieux défaut de nos mœurs suisses qui nous a valu les plus mauvais jours de notre histoire ; tout ce qui contribuera à nous en libérer, dans toutes les manifestations de notre vie sociale et nationale, doit être salué avec satisfaction.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(*De notre correspondant particulier.*)

L'aviation militaire aux Etats-Unis. — Motocycles et fourgons automobiles. — Les desiderata et la réorganisation projetée de la cavalerie. — La solde de la milice. — L'attitude des patrons à l'égard de leurs employés miliciens.

Peu à peu, et sans précipitation, les Etats-Unis suivent le mouvement d'aviation militaire. Au champ d'expériences créé à College Park (Michigan), il y a maintenant quatre aéroplanes ; le nombre d'officiers aviateurs a été porté à six ; et, si les prévisions de l'administration se réalisent, l'armée américaine possédera, dans un an, environ quinze machines, qui seront réparties dans les grandes garnisons. Le séjour de la division Carter au Texas fut trop court pour permettre de tirer des conclusions importantes de l'emploi des biplans Wright pour le service d'observation.

Plus intéressantes ont été les expériences faites au champ de tir d'Indian Head (Maryland), avec le canon de une livre, destiné à combattre les aéroplanes et qui est dû au contre-amiral N.-C. Twining. Les portées varièrent de 6000 à 18000 pieds en hauteur, et les angles de 60° à 85°. Les principales constatations furent les suivantes :

1° Au-dessus de 10 000 pieds (3333 m.), en hauteur, le projectile, influencé par les courants atmosphériques, perdait de sa vitesse.

2° L'*aero-gun* peut tirer sans inconveniit 12 coups par minute. On travaille à perfectionner ce canon ; et il paraît qu'avant longtemps, il sera possible d'expérimenter un nouvel *aero-gun* de 3 livres, capable de lancer un projectile à plusieurs milles de distance.

Des vols intéressants ont été exécutés, d'autre part, par le capitaine Chambers et le lieutenant Ellyson, de la marine, au champ d'aviation de l'aéronaute Curtiss, à Hammondsport (New-York), avec une hydroplane. La machine faisait jusqu'à 45 milles à l'heure en effleurant la surface de l'eau. Elle s'est également bien comportée à une hauteur de 10 pieds.

* * *

Puisque nous sommes sur le terrain des machines, mentionnons en passant les expériences faites au cours de manœuvres près de San Diego (Californie), avec les motocycles et les fourgons automobiles. En ce qui concerne les premiers, elles ont porté sur le service d'estafettes et celui de reconnaissance ainsi que sur le transport du courrier. Bien que la contrée soit montagneuse et que les routes soient médiocres, on est arrivé à faire 90 km. en cinq heures. Il est question de remplacer petit à petit les chevaux par des motocycles pour les estafettes montées des régiments d'infanterie.

Toutefois, on ne doit pas perdre de vue que dans les endroits sablonneux, ou pour la traversée des gués, ces machines ne sont guère utilisables et que leur poids considérable rend leur transport difficile en présence d'obstacles de cette nature. (Rapport du major J. P. O'Neil, chef d'état-major de la brigade provisoire à San Diego). De son côté, le chirurgien en chef de l'armée est en train de rechercher si l'on pourrait employer ces machines pour les infirmiers montés.

Quant aux fourgons automobiles, les Etats-Unis sont fort distancés par les armées européennes, ce qui est étonnant, étant donné le prodigieux développement du nouveau mode de locomotion dans ce pays. A San Diego, la brigade provisoire de manœuvres a utilisé une voiture du type Gramme, pouvant transporter 4000 livres. Celle-ci a fait, avec la plus grande facilité, l'ouvrage de trois fourgons ordinaires à chevaux, et avec moins de frais¹. Les avantages des convois automobiles, relatés dans les rapports officiels, sont connus d'avance de nos lecteurs : 1^o Réduction de la longueur des trains par suite de l'absence de chevaux. 2^o Possibilité d'augmenter la sécurité de ces convois, en leur faisant faire, sans préjudice pour le service, de longs détours. 3^o Diminution des approvisionnements nécessaires en fourrage, avoine, etc.

En août dernier, l'administration a fait un contrat avec deux compagnies privées pour la fourniture de fourgons d'un modèle spécial; mais les uns sont du type dit « à arbre moteur »; les autres du type à chaîne. Pendant les longues marches destinées à éprouver le nouvel équipement de la cavalerie, ces voitures seront expérimentées; et il sera ainsi possible de déterminer lequel des deux types est le meilleur. On se propose, à l'état-major, d'affecter ultérieurement les fourgons automobiles au premier échelon, c'est-à-dire au train de combat, ce qui constituerait, semble-t-il, une innovation plus radicale que celles effectuées, en l'espèce, dans les armées européennes.

* * *

¹ On a calculé, en effet, qu'un *auto-truck* coûte 664 dollars de moins que 3 « escort wagons » avec leurs douze mules, les harnais, etc. et que les dépenses d'entretien et d'opérations, pour 93 jours, sont de 372 dollars de moins qu'avec les 3 voitures en question.

Nous venons de faire allusion au changement d'équipement de la cavalerie. Ce sujet recevra notre attention en temps utile. Il nous faut d'abord reprendre une question plus grave, laissée de côté, faute de place, dans notre dernière chronique. C'est celle de la réorganisation de cette arme. Mais, en premier lieu, il est nécessaire d'éviter toute équivoque sur les motifs des changements réclamés.

L'opinion publique, aux Etats-Unis, mal éclairée par une presse elle-même ignorante ou tendancieuse, est trop disposée à faire, entre la cavalerie de ce pays et celles des armées européennes, des comparaisons défavorables à la première, et reposant souvent sur des bases inexactes. Le récent détachement, à Saumur, de plusieurs officiers de cavalerie destinés à devenir des instructeurs dans nos écoles, n'a fait que confirmer cette façon de penser. En réalité, notre cavalerie, *jusqu'à ce jour*, a toujours été à la hauteur de sa tâche, quelques services qu'on ait exigés d'elle — et Dieu sait s'ils sont variés. Bien qu'on ne parle jamais de leurs exploits, officiers et soldats accomplissent dans leurs garnisons solitaires du Far West des hauts faits individuels identiques à ceux dont on mène grand bruit en France ou en Allemagne à l'occasion des carrousels militaires. Ainsi que l'a dit très bien le major J.-B. Donald, du 15^e régiment, si l'on avait fait prendre en 1885-1886, durant l'expédition contre le chef indien Geronimo, des instantanés des performances du 10^e de cavalerie, les acrobaties équestres de l'armée italienne, qui font se pâmer les habitués des cinématographes, sembleraient insignifiantes.

Sous le rapport de l'endurance, les cavaliers américains ne paraissent pas non plus distancés par leurs confrères d'Europe. Les randonnées de 180 à 220 km. en 18 heures, sans préparation spéciale, et généralement dans de mauvaises conditions, sont fréquentes lors des expéditions indiennes. On relève des exemples nombreux de régiments entiers marchant à raison de 90 km. par jour, avec aussi peu d'hommes ou de montures indisponibles qu'en Europe.

Mais si la cavalerie des Etats-Unis n'a jamais été inférieure à sa tâche, il faut remarquer qu'elle n'a pas opéré, d'ordinaire, dans les conditions régulières de la guerre moderne. La situation actuelle de l'arme, à divers points de vue, ne paraît pas de nature à lui donner une préparation suffisante pour un rôle analogue à celui qui échoit à la cavalerie des puissances militaires du vieux monde. Les principaux défauts du système en vigueur sont que : 1^o Les régiments sont si disséminés qu'on n'a pour ainsi dire jamais l'occasion d'effectuer des manœuvres de brigade ou de division. 2^o Le nombre de douze *troops* par régiment¹ est trop considérable et nuit à la mobi-

¹ Il ne faut pas perdre de vue que la « *troop* », commandée par un capitaine, est l'équivalent de l'escadron ; ce qu'on appelle « *squadron* » ou commandement d'un major, est actuellement un groupe de 4 « *troops* ». Il y a par suite 3 « *squadrons* » dans un régiment.

lité du corps. 3° Ce nombre complique inutilement l'administration du corps. 4° L'effectif de chaque *troop* est trop petit. Etant donné la presque impossibilité de former assez rapidement des cavaliers pendant une guerre, il est du plus grand intérêt d'avoir, dès le temps de paix, les escadrons sur un pied aussi rapproché que possible de celui du temps de guerre.

Pour remédier à ces divers inconvénients, il est question, d'abord, de grouper, pour commencer, 4 régiments dans un *Post* important, tel que Ft. Riley, en Kansas, afin de donner à un certain nombre d'officiers supérieurs ou généraux l'occasion de faire des manœuvres de division. En second lieu, on propose de transformer les 30 régiments actuels de 12 « *troops* » en 30 de 6 ; enfin la « *troop* » (escadron) serait maintenue à un effectif de 109 sabres (au lieu de 65).

Mais tout ceci est évidemment un idéal, irréalisable dans son ensemble sans sacrifices pécuniaires.

Une discussion sérieuse a lieu depuis des mois sur la force à donner au « *squadron* » (groupe). C'est là, en somme, l'unité de combat aux Etats-Unis. Il a été allégué qu'avec un renforcement de l'effectif des « *troops* » (escadrons), le présent système de 4 « *troops* » par groupe alourdirait ce dernier en donnant au major le commandement de 400 hommes, ce qui semble trop considérable pour cet officier¹. Comme on a surtout en vue la mobilité, on a décidé d'essayer concurremment le groupe à deux et celui à trois escadrons. Dans ce but, le II^e de cavalerie a été dédoublé en deux demi-régiments provisoires, l'un à 3 « *squadrons* » de 2 « *troops* », l'autre à 3 « *squadrons* » de 3 « *troops* ». La presque totalité des officiers consultés se sont prononcés *contre* le groupe à 2 escadrons pour diverses raisons.

1° Le groupe est l'unité de combat ; réduit à deux escadrons, il serait dans une position d'infériorité envers un groupe de cavalerie ennemie, lequel constituerait sans doute l'équivalent de 4 « *troops* ».

2° Ce qui est moins spéculatif ce groupe n'aurait qu'une faible efficacité dans son rôle, primordial en Amérique, le combat à pied.

3° Dans le service de prise de contact, comme dans celui de sûreté, le major qui ne dispose que de 2 escadrons n'a presque plus rien dans la main après avoir détaché ses flanqueurs, ses éclaireurs, son avant-garde, etc.

Beaucoup d'officiers persistent à demander le *statu quo* au sujet du nombre des escadrons, 4 par groupe ; ils font observer qu'avec le déchet naturel, le major n'aurait jamais 400 hommes à manier. 280, 260 même seraient tout ce qui lui resterait après les premiers jours de la mobilisation. Malgré

¹ Les autorités en matière de cavalerie donnent comme limite d'effectif maniable 650 à 950 hommes pour un colonel ; 125 à 150 pour un capitaine ; et 30 pour un major. (Par exemple : Notes rédigées pour le ministère par le major H.-T. Allen, de l'état-major).

cela, l'administration aurait, dit-on, un penchant pour le type à deux escadrons.

Une autre innovation projetée est de rendre le « squadron » (groupe) unité administrative, au lieu de la « troop » (escadron). Ceci diminuerait considérablement le nombre des cadres et des soldats hors rang. Par exemple, les 15 régiments actuels ont un total de 300 trompettes : 30 régiments nouveau type n'en auraient que 180. Tout est dans les mêmes proportions. Malheureusement dans l'accomplissement de ces réformes, on se heurte à la question budgétaire. Le Congrès n'est pas d'humeur, en ce moment, à ouvrir à l'armée des crédits supplémentaires. On peut, à la rigueur, dédoubler les régiments avec les cadres existants, ce qui ne coûterait pas grand'chose. Mais il faut alors renoncer à augmenter l'effectif des escadrons. Or cette partie du projet est considérée comme si importante que l'état-major préfère diminuer le nombre *total* des escadrons et employer les hommes des unités supprimées à éléver l'effectif des « troops » restantes.

C'est ainsi qu'est né le compromis en vertu duquel le nombre des régiments serait porté de 15 à 22, à 3 groupes de 2 escadrons ; chaque escadron en revanche, compterait 85 hommes au lieu de 65. Il n'y aurait plus que 132 escadrons au lieu de 180. Mais on créerait un escadron de dépôt par régiment pour servir de base d'instruction et de recrutement en cas de guerre¹. Ce projet, dont nous ne pouvons donner tous les détails, a le grand avantage de pouvoir être accepté sans coup férir par le Congrès, car il n'occasionne aucune dépense nouvelle, ni en solde, ni en casernement. Le nombre des officiers resterait le même, ce qui éviterait les objections qu'auraient élevées les autres armes sous le rapport du bouleversement apporté dans les promotions — un écueil plus sérieux qu'on ne pense. Il y a de grandes chances pour que ce dernier plan soit adopté, faute de mieux. Toutefois, répétons-le, on hésite encore sur le nombre d'escadrons à donner à chaque groupe.

Certains réformistes profitent de l'agitation actuelle pour reprendre leur vieux thème sur la nécessité d'un chef de la cavalerie, par analogie avec ce qui a lieu dans l'artillerie à pied. On ne peut que se rallier à cette opinion, tout récemment encore exprimée par une autorité en la matière, le capitaine R.-E. Michie, de l'état-major général, surtout après les avantages que la *Coast Artillery* a retiré de cet office.

En terminant sur ce sujet, mentionnons que la fameuse formation sur un rang, traditionnelle aux Etats-Unis dans la cavalerie, va probablement abandonnée. Il est difficile de comprendre comment elle a survécu si longtemps aux autres institutions surannées de la même espèce. Est-ce seu-

¹ Ce dépôt (3 officiers et 24 gradés, employés, ouvriers), n'existerait qu'en temps de guerre. En paix, les éléments en seraient répartis entre les escadrons actifs, en sur-nombre

lement aujourd'hui que nos grands chefs reconnaissent dans quelle impossibilité on se trouve de produire un effet de choc, de « compactmess » — pour employer l'expression anglaise — avec douze petites unités, subdivisées en trois groupes semi-indépendants, et manœuvrant ou chargeant sur un rang ?

Enfin relatons que les expériences faites au Texas montrent, dans le combat à pied, la supériorité de la colonne par huit sur celle par quatre, pour les pelotons de chevaux. Les animaux sont bien plus maniables, et les gardes-chevaux plus maîtres de leurs mouvements, parce que, affirme-t-on, les deux groupes de quatre, accolés, « se prêtent mutuellement assistance. » Après tout, si l'on adopte ce nouveau groupement, il serait toujours possible de revenir à la formation par quatre sous bois ou sur d'autres terrains difficiles.

* * *

L'espace dans lequel nous avons dû condenser, non sans peine, les projets de réorganisation de la cavalerie, nous a obligé à laisser de côté beaucoup de points dont nous aurions voulu parler. Il faut cependant dire quelques mots d'une très importante proposition, en ce moment devant la Commission de l'armée à la Chambre : le bill sur la solde de la milice. On le sait, le service des miliciens est gratuit. Il n'y a eu, jusqu'ici, que des mesures isolées prises par certains Etats pour donner une paie aux gardes nationaux, lors des manœuvres annuelles, etc. Le bill en question accorderait une solde *fédérale* aux miliciens, basée sur le nombre de leurs séances d'exercice ou de jours de manœuvre. Le Congrès paraît peu intéressé en l'espèce ; et il a grand tort, car on doit bien reconnaître que l'administration militaire exige beaucoup plus des miliciens, à l'heure actuelle, sous tous les apports, qu'il y a dix ou quinze ans. La majorité de ces volontaires son pauvres, et l'appât de quelques dollars de plus par mois est, pour leur zèle, un sérieux encouragement. On l'a vu en Utah, où, sur la demande du général A. Wedgwood, adjudant général de cet Etat, la législature locale institua un système de paie pour les gardes nationaux, calculé sur leurs journées de présence, avec un maximum de 1 dollar par séance pour 4 exercices au moins par mois. Les officiers reçoivent une petite solde annuelle. Dès le vote de la loi, en juin dernier, le nombre des absents diminua ; on releva bientôt 100 % de présents.

Néanmoins, malgré les recommandations pressantes de la *National Guard Association* lors de son assemblée d'octobre à Buffalo, il est à craindre que l'éternelle question d'économie fasse rejeter aux calendes grecques le bill de solde fédérale.

* * *

¹ On voit fréquemment, dans les Rocheuses, des officiers chasser le lapin sauvage ou la coyote, *en droite ligne*, sur des pentes de 45 à 60°.

Il serait d'autant plus urgent de faire quelque chose dans ce sens que, dans plusieurs Etats, les gardes nationaux éprouvent des difficultés à concilier les exigences du service militaire avec celles de leurs occupations civiles. Trop souvent ils se heurtent au mauvais vouloir de leurs patrons ou chefs de bureau. En Virginie, par exemple, un grand nombre de miliciens du 1^{er} régiment ont passé au conseil de discipline pour avoir manqué aux manœuvres d'automne. Presque tous ont déclaré que, menacés de perdre leur place s'ils rejoignaient leur corps, ils avaient dû laisser partir le régiment sans eux. Les patrons, du reste, ont admis la véracité de ces assertions, disant qu'ils ne désiraient pas, dans leurs bureaux, magasins ou manufactures, d'hommes susceptibles d'être appelés d'un moment à l'autre sous les drapeaux. « Si ces gens-là, disent-ils, veulent être soldats, qu'ils s'engagent dans l'armée régulière. »

Comme on le voit, il y a là un handicap sérieux pour le développement de nos milices. Le seul moyen, sans doute, de le faire disparaître serait de rendre le service de la milice obligatoire — chose dont on n'ose pas encore parler bien haut dans cette libre Amérique.

* * *

Nous avons essayé d'obtenir quelques renseignements sur l'emploi aux Etats-Unis de l'obus « à fort explosif » Ehrardt van Essen ; mais le Bureau de l'ordonnance à Washington ne désire rien livrer à la publication sur cette matière.

Erratum de la livraison de septembre, page 755, note 1 : « Cadres sous-officiers », lire : *Cadres officiers*.

CHRONIQUE FRANÇAISE (De notre correspondant particulier.)

Coup d'œil sur l'année 1911. — Trois ministres de la guerre. — Activité de M. Messimy. — Son programme de réformes. — La campagne antimilitariste. — La crise des officiers. — M. Messimy et *L'armée coloniale*. — Les prochaines grandes manœuvres. — Dans l'artillerie. — La lutte du général Percin contre le particularisme de son arme. — Timidité de l'infanterie en face des artilleurs.

L'année 1911 comptera dans l'histoire de l'armée française. Elle aura vu disparaître deux ministres de la guerre, le général Brun et M. Maurice Bertheaux, morts l'un et l'autre. Elle aura amené au pouvoir un tout jeune homme politique, ancien officier d'infanterie breveté, M. Adolphe Messimy, qui s'est jeté dans le feu de l'action avec toute la pétulance de son âge. S'y brûlera-t-il les ailes ? C'est possible. Mais ce n'est pas certain. En tout cas, son passage au ministère aura été marqué, comme celui du général Boulanger, par

un programme complet de réformes, dont quelques-unes sont appelées à être adoptées à plus ou moins bref délai.

Sans doute, il est contraire à la logique qu'on en disjoigne certaines parties. Mais ce serait surtout irrationnel si toutes les parties étaient liées les unes aux autres et dérivaient des mêmes principes. Malheureusement, il n'en est pas tout-à-fait ainsi. L'unité du plan d'ensemble est une unité quelque peu factice, et il y a quelque incohérence entre les diverses dispositions soumises à l'examen des Chambres. On ne voit pas nettement la pensée maîtresse qui a inspiré le rédacteur du programme. Il ne l'a pas fait ressortir dans l'exposé des motifs, et il faut l'aller chercher ailleurs. C'est ainsi qu'une interview de M. Messimy, publiée par un journal étranger, la *News Wiener Tageblatt*, nous apprend,— ce dont on n'était pas sans se douter un peu,— que la loi des cadres déposée par lui et qui fait partie du fameux programme avait pour principal objet d'assouvir les convoitises éveillées par la récente réorganisation de l'artillerie, et dont l'objet caché, mais réel, était surtout de créer des places.

En ce qui concerne les officiers, a dit le ministre, il conviendra, pour chaque arme, de faire ce qui a été fait pour l'artillerie et d'accélérer l'avancement.

Or, M. Messimy n'a pas approuvé ce qui a été fait pour l'artillerie. Il s'est opposé de tout son pouvoir à l'adoption du projet présenté par le général Brun ; mais il a été battu. Battu, et pas content. Il n'a pas su pardonner aux officiers qui avaient participé à l'élaboration du projet en question. Et, le ministre n'ayant pas oublié les griefs du député, ces officiers sont en disgrâce. Il trouve que leur influence a été néfaste. Mais il trouve aussi que, du moment où le mal est fait, il faut l'étendre et en faire profiter tout le monde.

Bien entendu, l'optimisme est au fond de son interview. Et, par exemple, il a développé la thèse que j'ai soutenue, le mois dernier, au sujet des campagnes antimilitaristes. Il a même, à l'appui de cette thèse, signalé un fait intéressant.

Je ne sais, a-t-il dit, si ces campagnes, fâcheusement exagérées par la politique, ont produit impression à l'étranger. Ce que je puis affirmer, c'est qu'elles n'ont aucune prise sur notre armée.

Tout récemment des chefs de corps ont signalé des recrues qui avaient fait avant leur arrivée au régiment des professions de foi antimilitaristes. Ces jeunes gens ayant été déplacés des garnisons de l'Est, auxquelles le recrutement les avait affectés, et désignés pour des garnisons de l'Ouest, tous ont protesté auprès de leurs chefs contre la mesure dont ils étaient l'objet ; tous ont affirmé leur résolution de remplir loyalement leur devoir militaire ; tous ont depuis lors donné complète satisfaction.

D'autre part, un président de conseil de révision m'a dit combien les recrues tenaient à faire leur service militaire, et quels moyens ces jeunes gens employaient pour n'être ni réformés ni même ajournés.

Je crois, en somme, que le fond de la nation n'est pas contaminé. Mais il y a malheureusement un péril qui grandit tous les jours et sur lequel j'aurais souhaité que M. Messimy s'expliquât. Je veux parler de la crise des officiers. Je m'attendais, hélas ! à ce qu'elle se produisît. A l'heure où on a changé le régime des écoles militaires, j'ai averti les promoteurs de cette mesure, dont beaucoup étaient de mes amis, des conséquences probables ou tout au moins possibles de ce que je considérais comme une imprudence. Nous avons la chance inespérée de posséder une source de recrutement excellente, leur disais-je en substance. L'armée attire à soi l'élite de notre jeunesse, malgré toutes les conditions défavorables telles que maigre solde, fonctions mesquines, réglementation oppressive, avancement paralysé. Nombreux sont encore les candidats à l'épaulette. Ne compromettons pas l'avenir. Ne touchons pas à des institutions qui nous donnent plus que nous ne serions peut-être en droit d'espérer. A raisonner avec trop de logique, on néglige les impondérables, de qui l'influence est souvent prépondérante.

On a imité ces gens qui, ayant dans leur propriété une bonne petite source d'un débit satisfaisant, sont conduits, par l'étude géologique du sous-sol, à l'abandonner pour creuser ailleurs un puits qui aboutira à quelque abondante nappe d'eau. Hélas ! On sait ce dont on se prive, on ignore ce qu'on trouvera.

Les réformateurs de nos écoles militaires ont trouvé... eh bien ! ils ont trouvé le moyen de tarir les vocations. Il y a une crise indéniable, que le rapport sur le budget de la guerre a eu le grand mérite d'exposer, mais qu'il a attribuée surtout, — et, sur ce point, je ne suis pas de son avis — à l'insuffisance de la solde. J'estime que cette situation matérielle a moins de part à la profonde désaffection dont il s'agit que l'obligation de servir comme soldat pendant un temps exagérément long, que l'énervation de la discipline, que la stagnation dans les bas grades, que la disparition de tout ce qui rend le commandement agréable, que le manque de camaraderie dans le corps des officiers, que l'introduction des passions politiques dans l'armée, que le développement de l'esprit d'intrigue. Mais je laisse la parole au représentant de la commission du budget :

Assurément, ce ne sont pas les considérations d'ordre matériel qui déterminent, à elles seules, les vocations militaires ; mais ces considérations tout au moins ne doivent pas être un obstacle. Or, sans aucun doute, des jeunes gens sans fortune personnelle ont été écartés de la carrière militaire par l'impossibilité d'y trouver des conditions d'existence en rapport avec l'état social de la nation. Sous l'ancien régime, l'officier devait être noble ; dans notre démocratie républicaine, oserons-nous affirmer qu'il doit être riche ? Il est déjà regrettable que l'accès des fonctions publiques soit subordonné à des conditions de fortune ; mais, lorsque cette fonction publique est la fonction militaire, *il y a là un véritable péril national*.

Pour s'en convaincre, il suffira de constater que le nombre des candidats à l'Ecole spéciale militaire et aux différentes écoles des sous-officiers, aspirants-officiers, diminue d'année en année. Cette diminution a commencé

lorsque la crise de l'avancement est venue aggraver l'insuffisance des soldes ; depuis dix ans, elle est inquiétante.

Pour Saint-Maixent, dans l'infanterie métropolitaine, on comptait, il y a vingt ans, 1305 candidats pour 294 places, — il y a dix ans, 823 candidats pour 291 places, — cette année, enfin, 427 candidats pour 194 places. Ainsi on est passé de 5 concurrents à 3, et maintenant à 2.7 à peu près, pour une place. Quelle dégringolade !

A Saint-Cyr, le nombre des candidats est passé de 2400 environ, dans les meilleures années, à 800 en 1911.

Dans l'infanterie coloniale, la situation est plus sérieuse encore ; l'année dernière, quarante places étaient offertes aux sous-officiers de cette arme ; dix-huit seulement ont demandé à concourir et dix ont été reçus. Ainsi, l'infanterie coloniale n'arrive plus à fournir un nombre suffisant de sous-officiers pour combler les vacances d'emploi de lieutenants (1/3 des vacances réservées aux sous-officiers, art. 11 de la loi de 1832).

Si le mouvement commencé depuis quinze ans n'était pas enrayé, nous serions bientôt dans l'impossibilité de recruter notre corps d'officiers. Dès maintenant, cette insuffisance du nombre des candidats nuit à la bonne qualité des cadres : vers 1893 et 1897, les commissions avaient à choisir un candidat sur quatre ; c'est maintenant un candidat sur deux ; la sélection est donc beaucoup moins favorable.

Les sacrifices consentis par le Parlement, au cours des dernières années auront certainement pour effet de remédier à cette désaffection pour le métier militaire.

Déjà, il y a déficit de lieutenants. Le ministère en prévoit, pour 1912, un incomplet de 421 dans l'infanterie, de 38 dans la cavalerie, de 39 dans l'artillerie. Et la qualité ne rachète pas ce que la quantité présente d'insuffisant.

Je me serais gardé de parler de cette situation si le Parlement n'en avait été saisi. J'estime qu'on a bien fait de l'en saisir. Mais il faut que cette révélation de péril serve à quelque chose et qu'on s'efforce de le conjurer. Je vois bien qu'on s'en préoccupe. Je vois moins qu'on emploie, pour y couper court, les moyens qui conviennent. Le palliatif proposé par M. Messimy me semble insignifiant. On va augmenter notablement le nombre des officiers d'infanterie, par exemple, ce qui sera une grosse charge pour le budget, et n'amènera pourtant pas une sensible amélioration de l'état des choses actuel, tandis que, par des mesures d'ordre purement moral, si on peut ainsi parler, sans aucune dépense, on arriverait, je pense, à tirer un excellent parti des ressources encore merveilleuses dont nous disposons. Tout l'art consiste à donner essor aux qualités qu'il y a en lui, au lieu de les comprimer.

Voyez ce qu'ont donné les encouragements donnés à l'aviation. Que d'intelligence on a su mettre en jeu, que d'ingéniosité, que de dévouement, que de bravoure ! Du moment qu'on peut obtenir ce rendement, on est coupable, gravement coupable, en laissant se rouiller dans l'inaction tant de facultés précieuses, tant de bonnes volontés, et tant de savoir aussi, car,

tout bien considéré, notre corps d'officiers est peut-être, de tous, celui qui possède la plus haute culture et l'instruction professionnelle la plus étendue.

* * *

Depuis longtemps, les gens du métier ont signalé la détérioration de nos troupes coloniales. La loi de 1901, qui les a rattachées au ministère de la guerre, a changé leur mode de recrutement et les a mises dans une situation de dépendance qui les condamnait presque fatalement à perdre de leur valeur. Il y a quelques années, le lieutenant-colonel Péroz dénonçait le danger qu'elles couraient, et une démonstration rigoureuse appuyait ses prédictions fâcheuses. Les faits devaient en apporter la confirmation, si nous en croyons la réponse adressée par le ministre à un député. Celui-ci lui avait demandé de rapatrier, après un an de séjour au Maroc, les troupes coloniales qui avaient pris part à l'expédition et qui y avaient, disait-il, particulièrement souffert.

Voici quelques passages très caractéristiques de la réponse à laquelle je fais allusion et qui a jeté un froid, si j'ose ainsi parler :

Là-bas, les fatigues et les conditions de la campagne ont été les mêmes pour tous. Tout le monde a « couché sous la tente et supporté toutes sortes de privations ».

Je sais, et les rapports en font foi, que le manque de confortable, le port du sac en particulier, a paru dur à l'infanterie coloniale. J'ai constaté également, avec regret, sous la plume d'officiers et de soldats coloniaux, quelques récriminations contre un commandement rompu au maniement des tribus indigènes de l'Afrique du nord, fort de sa connaissance presque séculaire de ce pays et éminemment apte à y faire triompher la politique de la France, ainsi que le faisait remarquer le président du conseil dans son discours du 18 du courant, en lui rendant un éclatant hommage.

On n'a pu qu'être surpris d'avoir à faire ces constatations. Aucune plainte, au contraire, ne m'est parvenue de la part des autres troupes, qui à la différence des corps de l'armée coloniale — j'insiste sur ce point — ne sont pas composées de soldats de métier. Les hommes qui ont été désignés d'office, eux-mêmes, auraient cru manquer à leur devoir soit en demandant à abréger leur séjour, alors qu'il est nécessaire que nous maintenions au Maroc une certaine proportion de troupes blanches, soit en se plaignant de la dureté de la campagne.

Je ne puis croire, dans ces conditions, qu'une troupe composée presque exclusivement de soldats de métier et ne comprenant aucun homme envoyé d'office fasse entendre les plaintes dont vous me faites part. Quant aux officiers des troupes coloniales, les désignations ont été faites suivant le tour de départ, sauf pour un certain nombre d'entre eux qui ont demandé à abréger leur séjour en France pour servir au Maroc.

Je suis disposé toutefois à envisager le rapatriement de quelques-uns ou même de la totalité des bataillons d'infanterie coloniale actuellement au Maroc, s'il est démontré que les troupes coloniales ne peuvent pas servir en ce pays et ne peuvent se plier aux conditions habituelles des campagnes de l'Afrique du nord.

On comprend que des paroles aussi sévères, et ayant un caractère officiel, aient produit de la stupeur et du malaise. En même temps qu'on éprouvait une certaine satisfaction de la crânerie avec laquelle s'est exprimé le

ministre, — on n'est pas habitué à tant de courage ! — il était difficile de ne pas souffrir de la condamnation dont il frappait un élément important de notre force militaire.

Il est vrai que les intéressés en appellent. Ils se disent victimes d'une vengeance. Leur journal, *L'armée coloniale*, aurait irrité le ministre, disent-ils, en publiant une étude dénuée de bienveillance sur « les variations de M. Messimy ». Ce titre suffit à en faire deviner que le thème ne doit pas plaire beaucoup au ministre. On y reproche à celui-ci de l'ignorance, de la mauvaise foi, de l'inconsistance.

En voici d'ailleurs quelques passages :

Cet oubli de mémoire dans la présentation des faits et dans le changement des opinions est très caractéristique chez M. Messimy.

Par contre, M. Messimy déclare que nous aurons l'emploi des troupes noires au Maroc, où il peut affirmer qu'elles vivront parfaitement sur les pentes du grand Atlas, dans un climat plus froid que celui des hauts plateaux algériens. Nous ne doutons pas de cette affirmation, car les tirailleurs sénégalais ont eu au Maroc, même en hiver, un état sanitaire très supérieur à celui des tirailleurs algériens.

Mais cette nouvelle contradiction est à signaler, d'autant plus que M. Messimy, ainsi que nous l'avons démontré dans un précédent article, a pris d'un cœur léger la lourde responsabilité d'exposer nos soldats européens à la fièvre typhoïde et à la dysenterie pour éviter l'emploi des troupes noires au Maroc.

Pour démontrer les bienfaits du service militaire obligatoire en Tunisie, il a démunie la Régence au delà de toute prudence, et il vient d'être obligé d'y envoyer plusieurs bataillons d'Algérie à la suite des troubles de Tunis. On est unanime à constater que ces troubles qui ont coûté trente vies humaines et affaibli notre prestige, n'auraient pas éclaté si la garnison de cette capitale, qui compte 200 000 habitants, n'avait pas été réduite à 250 hommes.

Evidemment, cette responsabilité pèse légèrement en balance avec le nombre des braves tirailleurs sénégalais qui sont morts par suite de son refus d'augmenter le réservoir de l'Afrique occidentale, des soldats français qui sont morts par suite de son refus d'employer des troupes noires au Maroc. Mais la tranquillité de la Tunisie troublée et celle de l'Algérie menaçée, voilà pourtant des conséquences qui sont déjà d'un certain poids et qui peuvent peser très lourd. Cette situation est le résultat de son refus d'employer des troupes noires dans l'Afrique du nord.

La tâche qui s'impose actuellement au ministre de la Guerre, c'est avant tout d'organiser les 34 millions de Français ou de protégés français, Berbères, Arabes et noirs, que comptent maintenant nos trois Afriques. L'organisation de l'armée africaine est une grande œuvre qui doit être poursuivie avec décision et prudence, en équilibrant sans parti pris ces forces indigènes, et la conduite de M. Messimy montre jusqu'à quel point sa partialité, son entêtement sur les détails et son manque de vue d'ensemble le rendent incapable d'y travailler utilement.

La préoccupation de sa personnalité, qui ne le quitte jamais, aliène son jugement, et même son témoignage.

Nous étudierons prochainement les variations de M. Messimy sur la question des effectifs de l'armée nationale. Nous le verrons céder à la mode du jour, et, après avoir proposé un texte législatif pour réduire le nombre des hommes sous les drapeaux, soutenir au contraire la théorie du nombre.

Puis nous constaterons qu'après avoir signalé avec une ardeur extraordinaire la nécessité d'éloigner les malingres de l'armée et de réduire le

taux des incorporations, il prévoit une augmentation dans le rendement du contingent, donc du nombre des malingres dans l'armée.

Altération de la vérité, légèreté de cœur, partialité, entêtement, manque de vues d'ensemble, susceptibilité, extrême souci de sa personne, instabilité dans les opinions, contradiction dans les actes : tuidieu ! quel réquisitoire ! Et il faudrait admirer la longaminité de l'accusé si, pouvant user de représailles, il s'en absténait. Il ne s'en est pas abstenu !

* * *

Les grandes manœuvres de cette année auront une ampleur inaccoutumée. On ne mobilisera pas moins de trois membres du conseil supérieur de la guerre pour y prendre part, à commencer par son président, le généralissime Joffre, qui les dirigera. Elles mettront aux prises les généraux Galliéni et Marion. Jamais les uns ni les autres n'ont été à pareille fête. Le général Joffre et le général Galliéni, en particulier, n'ont jamais commandé de troupes aux grandes manœuvres. L'épreuve sera donc tout particulièrement intéressante à leur égard.

Les corps d'armée qui seront mis en mouvement n'ont pas souvent, eux non plus, l'honneur de se montrer. C'est le 9^e (*Tours*, général Ménétréz, qui, d'ailleurs, sera remplacé d'ici là); c'est le 10^e (*Rennes*, général Lyautey, qu'on est très curieux de voir à l'œuvre); c'est le 11^e (*Nantes*, général Zimmer, ancien sous-chef de l'état-major de l'armée). Depuis quarante ans qu'il y a des grandes manœuvres, et que je les suis, c'est la première fois que j'y verrai ces troupes de l'ouest et que j'assisterai à des actions de guerre du côté de la Bretagne et du Maine.

* * *

Le général Percin publie (sous le titre : *Cinq années d'inspection*), à la librairie Chapelot, les observations qu'il a faites, de 1907 à 1911, sur l'instruction du tir de l'artillerie de campagne. On y trouve des renseignements du plus haut intérêt sur la lutte passionnée qui divise les artilleurs, et dont j'ai raconté dans ma chronique de juillet dernier un épisode caractéristique. Mais je n'avais pas cru devoir entrer dans de grands développements, en raison du caractère particulier des faits en question. Je n'y reviens aujourd'hui que parce que le général a jugé bon de leur donner une retentissante publicité et qu'il les a rendus officiels.

On se rappelle que devant passer le 4 juillet 1911 au cadre de réserve, le général n'avait pas été désigné, l'an dernier, comme les années précédentes, pour l'instruction du tir de toute l'artillerie de campagne. Il avait été simplement chargé d'inspecter le 8^e corps, comme membre du Conseil supérieur de la guerre.

A la première série du cours de Mailly, le directeur, croyant avoir recouvré son indépendance, rétablit les manœuvres d'infanterie seule qui

avaient été supprimées l'année précédente, comme contraires aux prescriptions de la dépêche ministérielle du 5 janvier 1911. On s'était contenté de montrer, de loin, l'infanterie aux stagiaires d'artillerie, comme autrefois on montrait l'artillerie aux stagiaires d'infanterie, à titre de curiosité, pour ainsi dire, sans s'attacher à faire ressortir la pénétration des deux armes.

D'autre part, il n'a été exécuté aucun exercice sur la carte.

La proportion des exercices techniques a été plus forte encore qu'en 1910.

En outre, certains instructeurs ont donné aux stagiaires des enseignements contraires aux idées de liaison consacrées par le Règlement du 8 septembre 1910.

Enfin, dans une conférence faite le 8 avril, le directeur du cours a laissé échapper la phrase qu'on a pu lire dans ma chronique de juillet (page 606) et dont s'est emparée la presse. Le général Rohne l'a reproduite à la page 252 des *Artilleristische Monatshefte* (n° 58, Oktober-Heft 1911).

Informé de ces événements, prévenu qu'à plusieurs reprises les observations présentées par les officiers d'infanterie qui assistaient aux exercices avaient été accueillies avec mauvaise humeur, le Ministre de la guerre m'a envoyé à Mailly pour inspecter le cours pendant la seconde série de 1911. Mon enquête m'a confirmé l'exactitude des faits qui avaient été signalés au Ministre ; elle m'en a révélé d'autres encore.

En même temps, je recevais d'un assez grand nombre d'officiers généraux, commandant des divisions ou des brigades d'infanterie, des communications me prévenant que les résistances dont le cours de Mailly avait donné le fâcheux exemple commençaient à se faire sentir dans les régiments d'artillerie, jusqu'alors si attentifs à mes indications. A différentes manœuvres, les ordres du commandement avaient été discutés, trouvés contraires au nouveau règlement, contraires à la manière de voir du cours pratique de tir. Ces officiers généraux avaient recours à mon arbitrage.

Déjà, au cours de mes inspections des années précédentes, il m'était arrivé de faire aux artilleurs certaines observations, en présence des généraux commandant les divisions, inspecteurs permanents des régiments d'artillerie, et ces officiers généraux m'avaient remercié de mon intervention, disant que, « venant d'eux, ces observations n'auraient jamais été acceptées ». Or, l'Instruction ministérielle du 26 février pour l'application du décret du 25 février 1910 donne au général de division « le droit de surveillance permanente sur le régiment d'artillerie, pour tout ce qui a trait à la préparation à la guerre, et à l'instruction des officiers et de la troupe, en vue de la coopération des autres armes. »

Cet ensemble de faits confirme l'existence, dans notre armée, d'un malaise grave : chez nous le fantassin n'ose pas parler à l'artilleur, et inversement.

Il serait vain de chercher la cause de cet état de choses, ou plutôt ses causes. Le particularisme a pour origine d'abord l'ignorance dans laquelle chaque arme vit des autres armes, dans l'ignorance qu'elle a des besoins et des moyens d'action de ses auxiliaires. Elle a aussi pour autre origine l'espèce de rivalité qui sépare les Polytechniciens des Saint-Cyriens, les Versaillais des Saint-Maixentais. Il n'y a pas solidarité entre les officiers de

ces diverses provenances, et le souci de l'intérêt général n'efface pas ce qu'il y a d'opposé dans la mentalité des uns et des autres. Le général Percin s'est appliqué à combattre ces tendances fâcheuses. Nous voyons qu'il y a peu réussi. Et, comme je l'ai dit en juillet, son départ laisse le champ libre aux adversaires de son influence, aux contempteurs de ses idées. Car personne ne paraît disposé à reprendre la suite de ses affaires, si j'ose ainsi parler, et s'exposer à l'impopularité qu'il a eu le mérite d'affronter.

Ajouterai-je que le directeur du cours pratique de Mailly a bien été déplacé, mais en recevant en quelque sorte de l'avancement, puisqu'il est devenu Secrétaire général de la Section technique de l'arme, poste qui lui permet d'exercer une grande action sur celle-ci? Cependant, ce qui ne laisse pas d'être quelque peu contradictoire, le général Percin semble en faveur quoiqu'ayant quitté le service actif, car il vient de recevoir du Ministre la lettre que voici :

Comme suite à l'entretien que j'ai eu récemment avec vous, j'ai l'honneur de vous informer que les commandants de corps d'armée ont été invités à m'adresser, pour le 1^{er} janvier 1912, leur avis au sujet des modifications à apporter au règlement de manœuvre de l'artillerie de campagne, du 8 septembre 1910.

Dans la nouvelle étude qui sera faite à ce moment, je puis vous assurer qu'on tiendra le plus grand compte, à la fois, de votre haute expérience et de vos travaux si intéressants qui ont laissé une trace profonde dans l'artillerie française.

Comprenez qui pourra!

CHRONIQUE ITALIENNE¹

(*De notre correspondant particulier*)

Les difficultés de la campagne d'Afrique. — Les événements de guerre à Tripoli. — Aïn-Zara. — Les nouveaux moyens de guerre. — La situation dans le reste du théâtre des opérations. — Choses d'Italie.

Les opérations du corps d'expédition de Lybie (abréviation qui sous entend tous les corps envoyés en Tripolitaine et en Cyrénaïque) continuent à accaparer toute l'attention des cercles militaires. Tandis que la presse et les milieux politiques se livrent aux plus amples discussions, mêlant la simple chronique militaire à des critiques de tous genres, dans un grand pêle-mêle d'articles bons pour tous les goûts, je continuerai à me limiter à la simple relation des faits de guerre accompagnée des quelques observations et inductions qu'ils pourraient justifier.

La première impression produite par la campagne est celle d'une grande différence entre l'idée qu'une importante fraction de l'opinion s'en était faite

¹ Comme l'ordre de bataille de la livraison de décembre 1911, celui qui accompagne la présente chronique a été établi par la rédaction d'après la *Streffleur's Militärische Zeitschrift*. (Réd.).

et la réalité. Au début, on estima nécessaire mais largement suffisant l'envoi de 40 000 hommes. C'est ce qu'on expédia en Afrique dans le courant d'octobre 1911. On s'était fait de grandes illusions ; on avait cru s'emparer en quelques semaines de toute la côte et même de quelques lambeaux de terre à l'intérieur. Il a fallu déchanter ; la conquête fut très difficile, très lente, l'ennemi nombreux et acharné ; si bien que les deux premières divisions furent suivies, par échelons successifs de deux autres à peu près, et que nous avons maintenant là-bas deux corps d'armée, avec un effectif de 70 à 80 000 hommes.

Pourquoi ces illusions et ces désillusions ?

A mon avis, les illusions ont eu deux causes : notre inexpérience de la guerre coloniale, et des informations incomplètes et trompeuses sur l'ennemi et sur la conduite des Arabes. Or quelle est la réalité ? Nous avons affaire à deux sortes d'ennemis : les troupes régulières turques, probablement un peu plus d'une douzaine de mille hommes, soldats bien armés, d'une grande valeur personnelle, et, — certainement, — bien conduits par des officiers qui connaissent le théâtre des opérations. Puis les Arabes, de nombreuses tribus qui agissent de leur propre gré ou pressées par les Turcs. Cet ennemi est innombrable, très mobile, luttant d'instinct, se rassemblant avec la plus grande facilité, vivant presque sans ressources et se logeant presque sans abri, que le fanatisme religieux enfin pousse contre l'ennemi avec une ardeur, un acharnement, un mépris de la mort extraordinaires.

Néanmoins, la prétendue lenteur des opérations ne peut impressionner que ceux qui ne connaissent pas la somme des difficultés d'une campagne coloniale ; et dans celle-ci, ces difficultés sont plus grandes que dans nombre d'autres. Immenses sont, en effet, les obstacles à la pénétration dans un pays sablonneux, sans routes et sans eau. Les chemins les meilleurs, ceux que suivent les caravanes et qui communiquent d'une oasis à une autre, sont encore impraticables même aux voitures légères. Les quelques puits que l'on rencontre tous les 10 ou 20 kilomètres sont absolument insuffisants à pourvoir d'eau une colonne de plus de 2 à 3 bataillons ; et souvent même l'ennemi les détruit. Tout déploiement, toute marche en avant exige une préparation attentive, minutieuse, soucieuse des moindres détails, exigeant de longues semaines, voire des mois, comme le témoigne l'histoire coloniale de tous les pays.

Mais aucune raison particulière ne nous presse, si ce n'est le désir d'une paix qui rendrait au pays sa vie normale. Mais ce désir est dominé par la résolution d'agir avec prudence afin de ne pas compromettre les succès obtenus, et d'aboutir d'une façon sûre à la conquête définitive. On peut rappeler à ce propos la déclaration caractéristique du général Frugoni, commandant le corps d'armée de Tripoli, à l'occasion de la récente visite d'une délégation d'étudiants des universités d'Italie : « Il faut non seulement réprimer

toute impatience, mais répandre la persuasion qu'attendre n'est pas temporiser quand l'attente provient d'une intense préparation et répond aux lois historiques de toutes les conquêtes coloniales. »

* * *

Les événements de fin octobre et commencement de novembre, résumés dans ma dernière lettre, et diverses autres circonstances, nous ont conseillé de restreindre notre front, à Tripoli, en attendant que des renforts et une plus complète organisation des services, nous permettent une reprise d'offensive. Celle-ci fut commencée le 26 novembre, juste un mois après le sanguinolent combat que je vous ai raconté. Nous poussâmes notre front est à quelques kilomètres en avant. Ce fut un jour de combat très acharné pendant lequel presque toutes nos troupes furent engagées.

Le mouvement (voir la carte publiée par la R. M. S. déc. 1911, p. 1008) s'exécuta en cinq colonnes, ayant pour objectif tactique une ligne soit position prenant à l'est de la batterie Hamidié, et passant par Henni jusqu'au petit fort de Messri. Il commença par la droite, à 6 h. du matin, amorcé par une colonne de deux régiments d'infanterie, 6^e brigade, deux batteries d'artillerie de campagne à tir rapide et deux batteries de montagne. Deux escadrons de cavalerie couvraient à l'extrême aile droite.

A 7 heures, l'artillerie turque ouvrit le feu de ses positions au sud-ouest de Fornaci et la nôtre la contre battit pour soutenir la marche des deux régiments.

A 8 h. 3/4, nos troupes occupaient le Ricovero di Mendicita et peu après l'infanterie ennemie retranchée dans le Fortino di Messri commença à tirer contre la première ligne de la 6^e brigade. Notre artillerie dirigea alors son tir contre l'infanterie adverse, tandis que notre infanterie s'avancait résolument à l'attaque du petit fort (Fortino). Dans le même temps le 11^e bersagliers, qui était à la droite de la brigade, voyant celle-ci parvenue à son objectif, avança sur Henni.

Pendant cet avancement, nos troupes ont fait preuve d'un élan et d'une résistance extraordinaire, contraintes qu'elles étaient de conquérir le terrain, obstacle après obstacle, maison par maison, contre des Arabes nichés dans les palmiers ou cachés derrière des abris de tout genre. Une maison qui barrait la marche des grenadiers dut être minée pour la faire sauter, après une résistance acharnée opposée tant à l'intérieur que contre les approches.

Vers 4 heures après midi, l'avancement était général sur tout le front. Le 93^e d'infanterie, formant la colonne de gauche, occupait les nouvelles positions qui lui avaient été assignées, et fut rejoints peu après par les grenadiers, tandis que les bersagliers s'emparaient du village de Henni dont ils chassaient l'ennemi.

*Ordre de bataille du corps
à la date du*

Commandant en chef : Lieutenant-Général **Caneva**. — Chef d'état-major : Major-Général **Salsa** (Commandant de la 3^e Brigade Alpini, à Verone). — Commandant de l'artillerie : Major-Général **Gazzola** (Commandant de la Brigade Toscana, à Cella). — Chef du service : 83 bataillons; 34 sections de mitrailleuses; 8 à 12 escadrons; 20 à 24 batteries

CORPS D'ARMÉE (Tripoli).

Lieutenant-Général : **Frugoni** (Commandant le IX^e corps, à Rome).

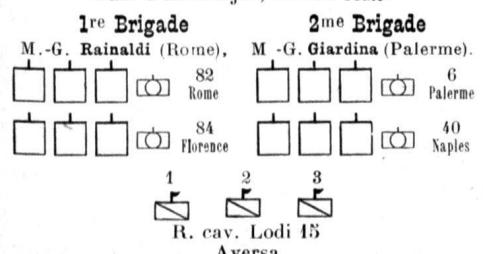
Chef d'état-major : Colonel **Marchi**.

35 bat.; 42 sect. mitr. d'inf.; 5 à 6 esc.; 10 à 12 batt. camp.; 6 batt. mont.; 8 à 10 comp. sap.

1^{re} DIVISION.

Lt-Gén. **Pecori-Giraldi** (C^t de la 24^e Div. Messine.)

Chef d'état-major, Lt-Col. **Prato**.



Rég. art. de camp. comb. à l'aide des rég. 5 (Venaria, I^{er} corps), 41 (Alexandrie, II^{me} corps), 17 (Novare, I^{er} corps), 49 (Florence, VIII^{me} corps).

Une comp. sap. du rég. gén. 4.

(+) Sect. sanit. + Col. mun. - Sect. vivres inf. 4 div. 4 inf. 1

Brigade légère : Major-Général **Lequio** (Commandant de la 2^e brigade Alpini, à Tarin).



Plus. bat. art. à pied (sans pièces).

6 batt. mont. du 22^{me} art. et du 4^{er} rég. art. mont.

1 bat. sap. du rég. génie 2. 2 à 3 comp. tél. du reg. génie 3.

Plusieurs sections radio-télég. Parc photo-électrique.. Aérostats et 6 aéroplanes.

(+) Sect. sanitaire inf. de corps. + Col. mun. de corps.

- Sect. vivres inf. de corps.

Parc de corps.

+ Col. de vivres de corps. Boulang. de corps. Ambulances. Hôpitaux de campagne.

expéditionnaire italien

25 novembre 1911.

Gastaldello (Commandant de la Brig. Palermo, à Milan). — A disposition : Major-Général Major-Gén. **Gigli-Cervi** (Commandant de l'artillerie à pied, à Rome) — Intendant en chef : de santé : Major-Général médecins **Sforza**. de campagne ; 12 batteries de montagne ; 12 à 13 compagnies de sapeurs.

2^{me} DIVISION (Benghasi).

Lt-Gén. **Bricola** (C^t de la 46^{me} Div. Livourne).

Chef d'état-major, Major **Bongiovanni**.

19 bat., 7 sect. mitr. inf., 2 à 3 esc., 6 batt., 1 comp. sap.

3^{me} Brigade

M.-G. d'Amico (Turin).

22 Pise

68 Milan

1 2 3

R. cav. Piacenza 48 Caserte.

4^{me} Brigade

M.-G. Ameglio (Catane).

4 Catane.

63 Palerme.

4 comp. sapeurs

du rég. génie 2.

(+) Sect. sanit.

+ Col. mun.

- Sect. vivres

inf. 2 div. 2.

Ambulances. Hôpitaux de campagne.

Groupe d'aviateurs.

5^{me} Brigade.

M.-G. Raisoli (Turin).

37 Alexandrie.

50 Turin.

57 Padoue.

III Rég. art. comb. ? batt.

4 comp. sapeurs

du rég. génie 4.

(+) Sect. sanit.

+ Col. mun.

- Sect. vivres

inf. 2 div. 2.

— Ambulances. Hôpitaux de campagne.

Groupe d'aviateurs.

7^{me} Brigade.

M.-G. Capello (Padoue).

26 Plaisance.

57 Padoue.

— Rég. art. comb. ? batt.

4 comp. sapeurs

du rég. génie 4.

(+) Sect. sanit.

+ Col. mun.

- Sect. vivres

inf. 4 div. 4.

— Ambulances. Hôpitaux de campagne.

Groupe d'aviateurs.

8^{me} Brigade.

M.-G. Raisoli (Turin).

37 Alexandrie.

50 Turin.

57 Padoue.

— Rég. art. comb. ? batt.

4 comp. sapeurs

du rég. génie 4.

(+) Sect. sanit.

+ Col. mun.

- Sect. vivres

inf. 4 div. 4.

— Ambulances. Hôpitaux de campagne.

Groupe d'aviateurs.

DIVISION DE RÉSERVE (en Italie).

9^{me} Brigade.

M.-G. Buonini (Gênes), 35 Bologne.

89 Gênes.

4 Bers. (Turin).

Bat. Alp. Verone (Verone).

Bat. Alp. Edolo (Milan).

10^{me} Brigade.

M.-G. Del Buono (Milan), 7 Milan.

34 Fossano.

— Bat. Alp. Verone (Verone).

Bat. Alp. Edolo (Milan).

Les régiments de la brigade Cancio et ceux de la division de réserve possèdent, comme tous les autres, leur section de mitrailleuses.

Tous les services fonctionnèrent parfaitement; le télégraphe, les téléphones, les aéroplanes donnèrent sans interruption leurs informations.

* * *

Le second pas de cette marche en avant fut la conquête de Aïn-Zara, le 4 décembre. Cette petite oasis est située à une douzaine de kilomètres au sud-est de Tripoli. Les ondulations du sol en font une forte position, et elle était, en effet, un centre de rassemblement et de résistance des forces régulières turques, armées d'un grand nombre de canons, et disposant d'importants approvisionnements.

La division du général Pecori chargée de l'attaque, partit en deux colonnes, de nos positions sud; à droite, la brigade d'infanterie Giardina avec un régiment d'artillerie de montagne, à gauche la brigade mixte Lequio (11^e bersagliers, 2 bat. de grenadiers, 1 bat. alp.) avec trois batteries de montagne. La division était couverte sur sa droite par deux escadrons, sur sa gauche par une troisième brigade d'infanterie, (général Rainaldi). Une forte réserve avait été placée à la caserna di cavalleria. Enfin deux régiments d'infanterie, les 52^e et 93^e, postés entre le fort Messri et Sciarra Scat, se trouvaient à proximité de notre front est.

La bataille débuta à 6 h. m. par le bombardement de l'oasis de Am-Russ et de les Fornaci par les canons de la flotte. A 8 h. l'avant-garde prenait contact avec l'ennemi, disposé dans les dunes, en avant de ses positions principales, tandis que par un long détour dans le désert, la cavalerie arrivait près des retranchements turcs et se trouvait en mesure d'indiquer la direction de l'attaque au général Pecori. A 9 h., le mouvement se dessina sur tout le front, soutenu par les batteries de montagne qui avaient accompagné les colonnes, par les batteries de campagne de nos positions, et par deux batteries lourdes, obusiers de 210 mm. et canons de 149 mm. Deux semaines avaient suffi pour mobiliser ces batteries lourdes, les transporter, les débarquer, les mettre en place et les utiliser.

L'avancement ne se produisit pas sans de graves surprises sur nos flancs, heureusement protégés. Tant à notre droite qu'à notre extrême gauche, de nombreuses bandes d'Arabes prononcèrent deux attaques violentes qui, vers midi, provoquèrent un temps d'arrêt dans nos lignes. Les Turcs en profitèrent pour prononcer un recul de leur première à une seconde ligne.

Après deux heures d'interruption, le mouvement reprit, et à 3 heures nos troupes s'emparèrent des dernières défenses d'Aïn-Zara. On vit une forte colonne d'environ 8000 turco-arabes se retirer précipitamment vers le sud-est; à 5 h. les derniers chameaux avec les blessés disparaissaient à l'horizon; notre artillerie n'avait pu battre la colonne.

La division Pecori et la brigade Rainaldi s'établirent sur la position conquise. Nos troupes avaient montré une belle ténacité; la journée avait été

rude, sinon très sanglante, l'action ayant commencé sous une averse qui dura jusqu'à près de 3 h. et se développant sur un terrain que les pluies précédentes avaient rendu lourd et mou. Nos pertes s'élèverent à une centaine de tués et blessés. On releva sur place une centaine d'ennemis morts et les chameaux de la colonne en retraite portaient de nombreux blessés.

La journée d'Aïn-Zara mit encore une fois en évidence l'inconvénient de ne pas disposer des moyens qui permettent de tirer tout le profit possible d'une victoire, c'est-à-dire les moyens d'exercer une poursuite acharnée. C'est encore une de nos difficultés. L'ennemi est de ceux qu'on devrait poursuivre et battre complètement pour pouvoir dire qu'il a été mis hors de combat. Souvent une retraite qui pourrait devenir une fuite désordonnée n'est qu'une manœuvre; les liens tactiques, organiques, logistiques entre les troupes ennemis sont si primitifs, si spontanés, que la désorganisation parmi eux n'a pas la signification ni la gravité qu'elle prend chez les troupes européennes. Nous devrions donc user de puissants moyens de destruction à lancer à la poursuite de l'ennemi. Or, au contraire, nous sommes un peu dépourvus de cavalerie (pour des raisons de voirie) et l'artillerie de montagne, la seule qui puisse suivre les colonnes de marche, n'est pas très indiquée pour une action de poursuite par le feu. J'espère que le commandement ne tardera pas à trouver la façon de remédier à ce grave inconvénient; on pourrait recourir, par exemple, à des bataillons d'ascaris, ces merveilleuses troupes indigènes d'Erythrée, si légères, si rapides, qui remplacent l'emploi d'une sorte de cavalerie à pied, (si j'ose dire le mot) sans avoir les besoins de la cavalerie. Ces troupes d'Afrique nous ont toujours été très fidèles, séparées des turques et des arabes par toute la profonde différence de leurs religions; elles seraient à même de nous rendre des services très sérieux.

Peut-être en l'état actuel de notre guerre d'Afrique, l'emploi de troupes de couleur à côté de nos troupes italiennes pourrait-il donner lieu à quelques inconvénients d'ordre moral; mais un peu d'habileté, de savoir faire saurait les éviter.

* * *

A propos des moyens de combat, nous étions sur le point d'en expérimenter un très puissant, lorsqu'un accident a obligé d'ajourner l'essai. Dès les premiers jours de décembre, nous avons envoyé à Tripoli nos deux ballons dirigeables P II et P III; ce sont deux très bons aéronefs, largement expérimentés lors des dernières grandes manœuvres du Montferrat, d'une capacité de près de 4500 mètres cubes et capables de parcourir 2 à 300 km. sans interruption, avec quatre personnes d'équipage et une certaine quantité de lest susceptible d'être remplacé par une vingtaine de bombes explosives d'un certain effet. Les aéroplanes ont déjà donné une belle preuve de leur utilisation à la guerre, puisque journallement (sauf pluie où vent très

fort) ils ont fait leur petite excursion aérienne, rapportant des nouvelles de l'ennemi. Leur utilité a même été reconnue si grande qu'outre le groupe de Tripoli on a formé une flottille d'aéroplanes à Bengasi, avec des aviateurs volontaires-militaires, et de même à Derna et à Tobruk. Les moyens aéronautiques plus puissants d'un dirigeable nous auraient permis de donner beaucoup plus d'envergure à l'exploration aérienne. L'attente était grande dans le monde militaire et ailleurs aussi, peut-on dire, puisqu'il s'agissait d'une importante expérience et toute nouvelle. Deux grands hangars en bois, démontables, du système français, avaient été établis à l'ouest de Tripoli. L'un était achevé, l'autre aux trois quarts, lorsqu'un orage d'une violence inouïe les a renversés et détruits. Heureusement les dirigeables eux-mêmes, dont un seul commençait à être monté, n'ont pas beaucoup souffert. Tout se réduira probablement à un retard de quelques semaines avant que l'on voie naviguer dans le ciel d'Afrique ce nouvel engin de guerre, cette conquête parmi les plus merveilleuses de ce commencement du XX^e siècle.

Dans le même ordre d'idée des nouveaux moyens de lutte, nous nous proposons d'expérimenter aussi les chiens de guerre. Nous les avons empruntés à nos douaniers qui s'en servent avec succès dans la chasse aux contrebandiers. Une trentaine ont été expédiés à Tripoli et attachés à différents régiments d'infanterie qui s'en servent surtout pour le service de sûreté pendant la nuit, pour la recherche des armes et des munitions cachés par les Arabes, et, moins fréquemment, pour le service de communication des ordres. Les essais ne sont pas assez avancés pour autoriser des conclusions.

* * *

Sur les autres points de la côte africaine où nos troupes ont pris pied, la situation n'est pas en général très différente de celle de Tripoli. A Bengasi, Derna, Homs, Tobruk, nous avons débarqué à peu près 40 000 hommes, qui lentement avancent, se portent sur des positions plus favorables à fortifier et organisent les premiers services. Car presque toute cette partie de l'Afrique, jadis si florissante, si riche, si bien cultivée, si pourvue d'eau, ne possède plus que des ressources très limitées, et l'eau fait défaut. De temps en temps, un combat plus ou moins important met en évidence les qualités militaires des deux partis, tantôt provoqué par un retour offensif des Arabes, tantôt résultant d'une reconnaissance de notre part.

* * *

Pour remédier aux déficits causés en Italie par l'envoi de ces forts contingents en Afrique, un décret royal vient de créer les unités pour la formation d'un nouveau corps d'armée. Même si la paix avec la Turquie devait être prochaine, nous devrions maintenir dans nos nouveaux terri-

toires une grande partie des troupes qui s'y trouvent. Il devient donc indispensable de créer de nouvelles unités. Les augmentations déjà décrétées sont les suivantes :

Infanterie : 24 bataillons de ligne et 3 bataillons de bersagliers, les uns et les autres à 4 compagnies.

Cavalerie : 5 escadrons.

Artillerie : 2 groupes de campagne et 4 de montagne, chacun à 3 batteries ; 8 groupes d'artillerie à pied à 3 compagnies.

Génie : 2 bataillons à 3 compagnies. Ces unités seront constituées par le ministère de la guerre au fur et à mesure des forces et des cadres disponibles. Pour l'organisation des cadres d'officiers, l'application a commencé au 1^{er} janvier de cette année.

Pour remédier au grand déchet qui va se produire parmi les officiers subalternes, le ministre vient d'adopter, sur une large échelle, l'admission par voie de concours des officiers de complément dans le service actif. Les admissions dans les écoles militaires sont aussi notablement augmentées, et les cours ont été quelque peu abrégés. Ainsi, on espère parer au danger qui serait très grave de ne pas disposer dans les régiments du nombre strictement nécessaire d'officiers subalternes. D'autre part, on ne peut pas non plus multiplier trop les admissions, sous risque de paralyser de nouveau, d'ici à quelques années, la carrière des officiers, et de rouvrir toutes les crises matérielles et morales dont nous venons à peine de sortir grâce à deux heureux expédients : la loi sur le congé spécial des capitaines, et celle sur la promotion des officiers subalternes au grade de capitaine après quinze années de service.

* * *

La question du matériel d'artillerie n'est pas encore entièrement résolue. Le matériel à déformation Krupp de 75 mm. modèle 1906 a complètement remplacé nos batteries de bronze de 87 mm., mais nos 93 batteries acier à affût rigide (75 mm.) modèle 1900 restent à remplacer. Ce matériel est très bon à part l'affût. Son remplacement a été décidé par le Parlement qui a voté à cet effet un crédit de 50 millions de francs. Le choix du modèle nouveau n'est pas fait; un concours est ouvert auquel participent un modèle Krupp perfectionné, un modèle Schneider et un modèle Duport, tirant tous trois les munitions du matériel modèle 1906. Le choix ne tardera pas à être arrêté et nous aurons finalement notre armement de campagne mis tout entier à la hauteur des exigences de la guerre moderne.

